



# L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS :

*POURQUOI LE CANADA A BESOIN D'UN SYSTÈME D'ÉDUCATION  
POSTSECONDAIRE PLUS ÉQUITABLE, PLUS ABORDABLE ET  
DE GRANDE QUALITÉ*

**L'ÉDUCATION**  
POUR TOUTES ET TOUS

# À PROPOS DE LA CAMPAGNE L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS

La campagne « L'éducation pour toutes et tous » est une initiative conjointe de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCÉÉ), du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) et du Syndicat national des employées et employés généraux du secteur public (SNEGSP), représentant plus d'un million d'étudiantes et étudiants et de travailleuses et travailleurs. Ensemble, nous proposons la vision d'un système d'éducation postsecondaire plus abordable, accessible, de grande qualité et financé par l'État; un système apte à relever les défis d'aujourd'hui et de demain.

## Remerciements

La campagne « L'éducation pour toutes et tous » tient à remercier tous les membres de son comité de recherche pour leur travail dans la préparation de ce document : Chandra Pasma, SCFP; Pam Foster, ACPPU; Shailene Panylo, FCÉÉ; et Silja Freitag, AFPC. Nous souhaitons également remercier les personnes suivantes pour leurs commentaires, leur précieuse contribution, leur aide à la révision et leurs conseils : Andrea Stuart, ACPPU; Archana Rampure, SCFP; Diana Idibe, FCÉÉ; Hugh Pouliot, SCFP; Jamie Dunn, ACPPU; Louise Laporte, AFPC; Michele Girash, AFPC; Nicole Picton, FCÉÉ; et Taylan McRae Yu, FCÉÉ.

Merci aux Services linguistiques de l'AFPC pour la traduction, Dominique Joly pour la révision et Jocelyn Renaud, SCFP, pour la conception graphique.



# TABLE DES MATIÈRES

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Sommaire</b> .....  | <b>4</b>  |
| Sommaire des recommandations aux gouvernements .....   | 6         |
| <b>L'éducation pour toutes et tous</b> .....   | <b>9</b>  |
| <b>Pourquoi avons-nous besoin de l'éducation pour toutes et tous?</b> .....  | <b>11</b> |
| C'est bon pour notre pays et nos collectivités .....   | 11        |
| C'est bon pour nos étudiants .....   | 13        |
| C'est bon pour nos diplômés .....  | 17        |
| C'est bon pour nos travailleurs .....  | 19        |
| C'est bon pour l'équité et l'inclusion sociale .....   | 23        |
| C'est essentiel pour la réconciliation .....   | 25        |
| C'est bon pour la recherche .....  | 26        |
| Conclusion : Un système d'éducation postsecondaire public<br>entièrement financé est bon pour l'éducation .....                | 29        |
| <b>Pourquoi maintenant?</b> .....  | <b>31</b> |
| Une relance juste pour l'après-COVID .....   | 31        |
| Des années de sous-financement .....   | 32        |
| Une dépendance injuste et non viable à l'égard<br>des étudiants étrangers .....  | 34        |
| La corporatisation .....   | 36        |
| Le déficit de financement de la recherche .....  | 39        |
| Le manque de soutien aux étudiants autochtones<br>et à l'éducation postsecondaire des Autochtones .....                        | 40        |
| <b>Comment mettre en place un système d'éducation postsecondaire<br/>plus équitable, abordable et de grande qualité?</b> ..... | <b>43</b> |





# SOMMAIRE

L'éducation postsecondaire contribue énormément à la vie sociale et à la santé économique du Canada. Les universités, les collèges et les écoles polytechniques sont « les fondations et l'infrastructure » de notre avantage du savoir. Ils jouent un rôle crucial dans la recherche de solutions à nos défis pandémiques, économiques, sociaux et environnementaux. Chaque année, ils instruisent des millions d'étudiants de tous âges, développent leur potentiel et les possibilités qui s'offrent à eux et contribuent à notre tissu économique, social et culturel.

La COVID-19 a braqué les projecteurs sur des problèmes de longue date qui menacent le système d'éducation postsecondaire canadien. La hausse des coûts de l'éducation, la croissance des inégalités et la stagnation des salaires empêcheront de plus en plus de Canadiennes et Canadiens d'avoir accès à l'éducation et à la formation, au moment même où le chômage et les déplacements économiques atteignent des sommets en raison de la pandémie.

***Il est temps d'adopter une stratégie nationale en matière d'éducation postsecondaire au Canada.***

Avec un plan axé sur l'éducation pour toutes et tous, nous pouvons créer un système d'éducation postsecondaire de grande qualité, équitable, abordable et accessible. Le renforcement et l'amélioration de notre système d'éducation postsecondaire auront d'innombrables avantages non seulement pour les millions d'étudiants canadiens et étrangers qui étudient et travaillent dans nos établissements postsecondaires, mais également pour les plus de 150 collectivités où ils vivent d'un bout à l'autre du pays, de même que pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens, car l'éducation postsecondaire est essentielle à notre bien-être national.

Une éducation postsecondaire de grande qualité permet aux gens de toucher des revenus plus élevés, de vivre plus longtemps et de profiter d'une meilleure qualité de vie. Nos universités, collèges et écoles polytechniques font également d'importantes contributions sociales, culturelles et économiques, qui améliorent la qualité de vie de tous. Une éducation postsecondaire de grande qualité est essentielle à une démocratie robuste, de même qu'à la recherche et à l'engagement civique nécessaires pour solutionner nos plus grands problèmes sociaux, économiques et environnementaux aujourd'hui et dans l'avenir.

Or, pour bon nombre de Canadiens et de résidents à revenu faible ou moyen, il est de plus en plus difficile d'accéder à l'éducation postsecondaire. Certains sont incapables de faire des études postsecondaires en raison du coût, et l'importance économique de l'éducation postsecondaire en pousse d'autres à poursuivre leurs études même s'ils n'en ont pas les moyens, de sorte qu'ils se retrouvent accablés d'une importante dette.

Pendant ce temps, les travailleurs du secteur postsecondaire sont contraints à des emplois de plus en plus précaires ou voient leurs postes sous-traités à des entreprises privées à but lucratif, alors même qu'on attend d'eux qu'ils offrent une qualité d'enseignement optimale et mènent des recherches fondamentales afin de libérer le plein potentiel de nos citoyens et de notre pays.

Notre système survit grâce à l'exploitation d'étudiants étrangers et d'une main-d'œuvre très précaire, et de nombreux étudiants — surtout des étudiants à faible revenu, autochtones, noirs, racialisés ou ayant un handicap — sont soit exclus, soit marginalisés.

L'éducation pour toutes et tous aurait de nombreux avantages pour notre pays et nos collectivités, pour la recherche et les politiques, pour les étudiants, les diplômés et les travailleurs de nos établissements postsecondaires. Elle contribuerait à promouvoir l'équité, la réconciliation et l'inclusion sociale. C'est un élément essentiel de tout plan de relance juste pour l'après-COVID.

Mais pour y arriver, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent collaborer à l'élaboration d'un plan visant à améliorer la qualité, l'accessibilité et l'abordabilité pour tous.

## **Sommaire des recommandations aux gouvernements**

### *Recommandations au fédéral*

- Travailler avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une vision commune pour un système d'éducation postsecondaire renouvelé et s'engager à mettre en place un plan axé sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, pour toutes et tous;
- Le plan destiné à renforcer l'éducation postsecondaire doit s'articuler autour de priorités communes, soit l'amélioration de l'abordabilité et de l'accessibilité en réduisant les droits de scolarité en vue de les éliminer, et l'amélioration de la qualité en misant sur un travail décent et un financement public adéquat;
- Augmenter le financement fédéral direct pour l'éducation postsecondaire par un transfert aux provinces d'au moins 3 milliards de dollars, s'assurer que le financement suit la courbe de l'inflation et des inscriptions, et l'assujettir à des exigences de reddition de comptes et de transparence;
- Comme premier pas vers l'abordabilité, éliminer de façon permanente l'intérêt sur les dettes d'études associées à un prêt fédéral, passer à un modèle de financement moitié-moitié pour les bourses et les prêts et remplacer le Programme canadien pour l'épargne-études et le crédit d'impôt pour frais de scolarité par un financement direct des bourses d'études;
- Pour soutenir et encourager le travail décent, adopter une définition pancanadienne de la précarité, soutenir et financer Statistique Canada pour qu'elle collecte et analyse les données sur le travail précaire, et élaborer une stratégie de renouvellement de la main-d'œuvre qui limite le recours du secteur à des emplois contractuels précaires, à la sous-traitance et à la privatisation;
- Limiter l'influence du secteur privé dans le milieu de l'éducation en offrant un financement public adéquat et en instaurant des exigences de transparence et de divulgation publique des dons et des contrats avec des entreprises afin de protéger la liberté universitaire;
- Augmenter d'au moins 650 millions de dollars par année le financement de l'éducation postsecondaire des Autochtones pour éliminer l'écart de scolarisation postsecondaire entre les étudiants autochtones et non autochtones, et investir dans le développement et l'expansion de systèmes et de modèles d'éducation postsecondaires autochtones adaptés aux réalités culturelles;
- Pour empêcher l'exploitation des étudiants étrangers, mieux réglementer leur recrutement et leurs droits de scolarité et assurer un financement public adéquat;

- Accroître la capacité de recherche du Canada en augmentant le financement de la recherche et les bourses d'études supérieures, adopter et mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale et enchâsser le poste de conseiller scientifique en chef dans la loi;
- Augmenter le soutien à la collecte de données vitales sur le secteur postsecondaire par Statistique Canada, notamment en instaurant des normes nationales sur la collecte et la fourniture de données dans des domaines comme l'accès, l'abordabilité, la qualité, l'équité, la santé mentale, l'emploi et les conditions de travail du corps professoral, du personnel, des chercheurs et des travailleurs étudiants;
- Favoriser l'équité en emploi en renforçant la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et le Programme de contrats fédéraux; et
- Créer une division ou un secrétariat responsable de l'éducation postsecondaire au sein du gouvernement fédéral pour faciliter la collaboration avec les provinces et territoires, les peuples et gouvernements autochtones, et les experts et parties prenantes, ainsi que pour coordonner des initiatives axées sur la recherche et la science, l'aide aux étudiants, les données et l'innovation.

## **Recommandations aux provinces et territoires**

- Travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'une vision commune pour un système d'éducation postsecondaire renouvelé et s'engager à mettre en place un plan axé sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, pour toutes et tous;
- S'engager à assurer un financement institutionnel stable et à long terme qui suit la courbe des inscriptions et de l'inflation;
- Collaborer avec le gouvernement fédéral à la réduction des droits de scolarité en vue de les éliminer;
- Comme premier pas vers une meilleure abordabilité et vers l'élimination des droits de scolarité, passer à un modèle de financement moitié-moitié (ou mieux) pour les bourses et prêts étudiants ;
- Soutenir et encourager le travail décent et réduire le recours à la sous-traitance et aux emplois contractuels précaires, notamment par l'adoption de lois sur l'emploi équitable exigeant une rémunération égale pour un travail égal, par une réglementation plus stricte des contrats de courte durée, et par l'obligation de maintenir les salaires, les avantages sociaux et l'ancienneté en cas de transfert à un nouvel employeur;

- Respecter le droit à la négociation collective et le droit de grève protégés par la Charte en adoptant une loi facilitant la syndicalisation des travailleurs du secteur postsecondaire, garantissant des conditions de travail équitables et la sécurité d'emploi, interdisant le gel des salaires et le plafonnement des hausses salariales annuelles, deux pratiques qui contournent la négociation collective pour les personnes déjà syndiquées;
- Limiter l'influence du secteur privé sur les enjeux universitaires et la recherche grâce à un financement public adéquat et la réglementation, y compris l'imposition d'exigences de transparence et de divulgation publique des dons et des contrats avec des entreprises;
- Favoriser une gouvernance ouverte et transparente qui représente la diversité du corps professoral, de la population étudiante et du personnel, de sorte que les décisions ayant une incidence sur la communauté universitaire ou collégiale soient prises par les membres de cette communauté; et
- Là où il n'en existe pas actuellement, mettre en place des structures bicamérales dans les établissements afin que les décisions de nature universitaire soient prises par des universitaires.





# L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS

La COVID-19 a braqué les projecteurs sur des problèmes de longue date qui menacent le système d'éducation postsecondaire canadien. Après des années de sous-financement par les gouvernements, notre système d'éducation postsecondaire est en crise. L'accès à une éducation de grande qualité est hors de portée d'un trop grand nombre d'étudiants, en particulier ceux issus de familles à faible revenu, les étudiants racialisés, noirs et autochtones et les étudiants ayant un handicap. L'augmentation des coûts signifie que bien d'autres étudiants s'endettent pour de nombreuses années. Pendant ce temps, les travailleurs du secteur postsecondaire sont de plus en plus souvent contraints à la précarité, sans les ressources ou les conditions de travail pour offrir la meilleure qualité d'enseignement et de services aux étudiants, et incapables de s'engager dans la recherche fondamentale permettant de libérer le plein potentiel de nos citoyens et de notre pays.

Il pourrait en être autrement. Le Canada peut adopter une vision axée sur l'éducation pour toutes et tous :

- Un système d'éducation postsecondaire de grande qualité, entièrement accessible, financé par l'État et respecté pour son rôle important sur les plans économique, social et culturel.
- Des salaires et conditions de travail équitables et la sécurité d'emploi pour tous les membres du personnel de nos collèges et universités, ainsi que la fin de la sous-traitance et de la privatisation des services.
- Un écosystème de recherche mû par la quête du savoir dont les priorités ne sont plus subordonnées à des intérêts privés, qui investit dans tous les domaines, protège la propriété intellectuelle, veille à ce que les résultats demeurent un bien public et soutient les chercheurs tout au long de leur carrière universitaire.

- Une gouvernance ouverte et transparente qui représente la diversité du corps professoral, de la population étudiante et du personnel, de sorte que les décisions ayant une incidence sur la communauté universitaire ou collégiale soient prises par les membres de cette communauté.
- Un cadre strict limitant le contrôle que des intérêts privés — entreprises ou donateurs — peuvent exercer sur la recherche, le curriculum et les décisions liées à l'embauche dans les établissements postsecondaires.

L'éducation pour toutes et tous aurait de nombreux avantages pour notre pays et nos collectivités, pour les étudiants et les diplômés, pour la recherche et les politiques et pour les travailleurs. Elle contribuerait à promouvoir l'équité, la réconciliation et l'inclusion sociale. Ce devrait être un élément essentiel de tout plan de relance juste pour l'après-COVID.

Mais pour atteindre l'objectif de l'éducation pour toutes et tous, nous avons besoin que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en partenariat pour bâtir, renforcer et maintenir un système d'éducation postsecondaire public de grande qualité et accessible.

# POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE L'ÉDUCATION POUR TOUTES ET TOUS?

## C'est bon pour notre pays et nos collectivités

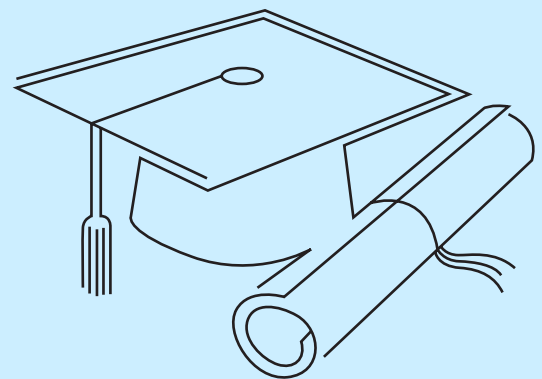
L'éducation postsecondaire et la recherche bénéficient à tous les Canadiens. Les avantages s'étendent à tous, même aux gens qui ne font pas d'études postsecondaires, et contribuent à une meilleure qualité de vie, à une économie plus forte, à des collectivités plus saines et à une démocratie robuste<sup>2</sup>.

Les études confirment que les diplômés des universités et des collèges communautaires ont généralement :

- des revenus plus élevés au cours de leur vie et apportent de plus grandes contributions aux recettes publiques par le biais de leurs impôts, ce qui permet de financer des programmes comme les soins de santé, la garde d'enfants et l'aide sociale;
- des taux de chômage plus faibles, des périodes de chômage plus courtes, une plus grande résilience aux ralentissements économiques et de plus faibles taux de pauvreté;
- de meilleurs taux de contribution aux activités de recherche et de développement, à l'innovation et à la croissance économique.

Les établissements postsecondaires offrent également de nombreux emplois stables dans le secteur public, ce qui engendre des retombées économiques, sociales et culturelles qui bénéficient à des collectivités entières.

Le Conference Board du Canada a calculé que chaque dollar investi dans l'éducation supérieure par les gouvernements rapporte 1,36 \$ à l'économie du pays<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Conference Board du Canada, *L'incidence économique de l'éducation postsecondaire au Canada*, 2014 novembre. [www.conferenceboard.ca/temp/8bb18e38-a44d-4ef5-be45-bf208e908b6a/6607-SPSE%20Economic%20Impact-RPT.pdf](http://www.conferenceboard.ca/temp/8bb18e38-a44d-4ef5-be45-bf208e908b6a/6607-SPSE%20Economic%20Impact-RPT.pdf).

<sup>2</sup> David Bloom, Matthew Hartley, et Henry Rosovsky. "Beyond Private Gain: The Public Benefits of Higher Education." *International Handbook of Higher Education*. 2006.

Les pays où le niveau de scolarisation est plus élevé tendent à avoir une population en meilleure santé, dont l'espérance de vie est plus longue et déclarant un indice de bonheur supérieur<sup>3</sup>.

L'éducation postsecondaire contribue aussi grandement à maintenir une démocratie dynamique et stable : les diplômés universitaires et collégiaux ont de plus forts taux d'engagement civique et de cohésion sociale. Ils sont plus susceptibles de s'impliquer dans leur communauté par le bénévolat et l'activisme social et politique. L'éducation postsecondaire contribue également à la mobilité sociale en faisant en sorte que la classe socioéconomique ne devienne pas statique et déterminante.

En outre, les universités et collèges offrent un environnement qui permet aux étudiants et chercheurs de se pencher sur le monde, les gens, la science, la technologie et les arts, d'échanger des informations et des idées, et d'appliquer leurs connaissances par l'acquisition de compétences pratiques. Pôles de recherche et d'innovation dans tous les domaines, ces établissements contribuent grandement, par leurs travaux et leur enseignement, à la résolution des crises majeures de notre époque, comme les changements climatiques, la pandémie de coronavirus, le racisme et les inégalités salariales. Ils nous aident à mieux comprendre les problèmes et à y trouver des réponses politiques, sociales et technologiques.

Outre ses contributions sociales et environnementales, la recherche menée dans les établissements postsecondaires offre un excellent retour sur l'investissement. À titre d'exemple, on estime qu'à elles seules les activités de recherche de l'Université de Waterloo ont contribué pour 458 millions de dollars au PIB de l'Ontario en 2018-2019<sup>4</sup>.

La présence de ces établissements d'enseignement supérieur enrichit énormément le tissu social de nos collectivités. De nombreuses villes canadiennes sont reconnues pour leurs universités et collèges de calibre mondial et en sont fières. Dans les petites collectivités, ces établissements sont souvent de grands employeurs et, partout, ce sont des pôles artistiques, culturels et intellectuels. Les chercheurs et les auteurs qui ne font pas partie du milieu universitaire puisent dans les bibliothèques de ces établissements. Leurs campus abritent des espaces événementiels, des galeries d'art, des musées, des espaces verts et des sentiers pédestres et sont de véritables carrefours communautaires.

<sup>3</sup> L. Feinstein, R. Sabates, T.M. Sorhaindo, et coll., *The Effects of Education on Health and Civic Engagement: Proceedings of the Copenhagen Symposium*, OCDE, 2006. [www.oecd.org/education/innovation-education/37425753.pdf](http://www.oecd.org/education/innovation-education/37425753.pdf); A. Zajacova et E.M. Lawrence, « The Relationship Between Education and Health: Reducing Disparities Through a Contextual Approach », *Annual Review of Public Health*, vol. 39, 2018, p. 273-289. [iaap-journals.onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/apps.12158](http://iaap-journals.onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/apps.12158); et J. Yao, P.L. Curseu, A. Liang, et coll., « Educated and Happy: A Four-Year Study Explaining the Links Between Education, Job Fit, and Life Satisfaction », *Applied Psychology*, vol. 68, 2019, p. 150-178.

<sup>4</sup> Deloitte. *University of Waterloo Economic Impact Assessment*, novembre 2019. [https://uwaterloo.ca/about/sites/ca.about/files/uploads/files/university\\_of\\_waterloo\\_economic\\_contribution\\_analysis\\_2019.pdf](https://uwaterloo.ca/about/sites/ca.about/files/uploads/files/university_of_waterloo_economic_contribution_analysis_2019.pdf)

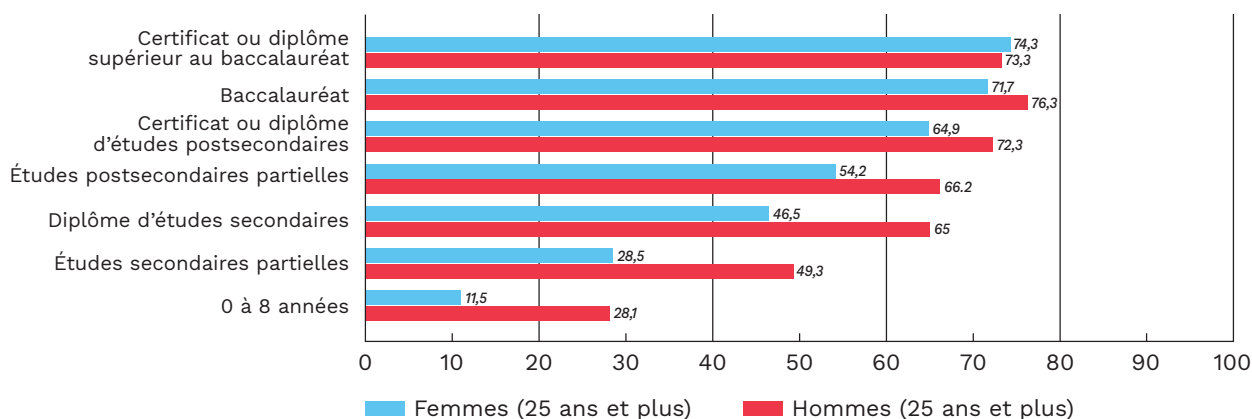
## C'est bon pour nos étudiants

Les Canadiens valorisent l'équité, l'égalité des chances et la mobilité sociale. Pour les jeunes, une éducation collégiale ou universitaire est souvent synonyme d'une plus grande richesse de possibilités, comme des revenus supérieurs, un plus faible taux de chômage et une meilleure espérance de vie. Les études postsecondaires augmentent considérablement les taux d'emploi, et plus de 70 % des emplois exigent maintenant un certain niveau d'études postsecondaires. L'éducation postsecondaire est devenue un élément nécessaire à la constitution d'une main-d'œuvre forte et performante au Canada.

Un Canadien sur deux a fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire. 93 % des Canadiens ont déclaré qu'ils auraient fait des études postsecondaires si ce n'était des droits de scolarité<sup>5</sup>.



### Taux d'emploi selon le niveau de scolarité, hommes et femmes, 25 ans et plus, 2019<sup>6</sup>



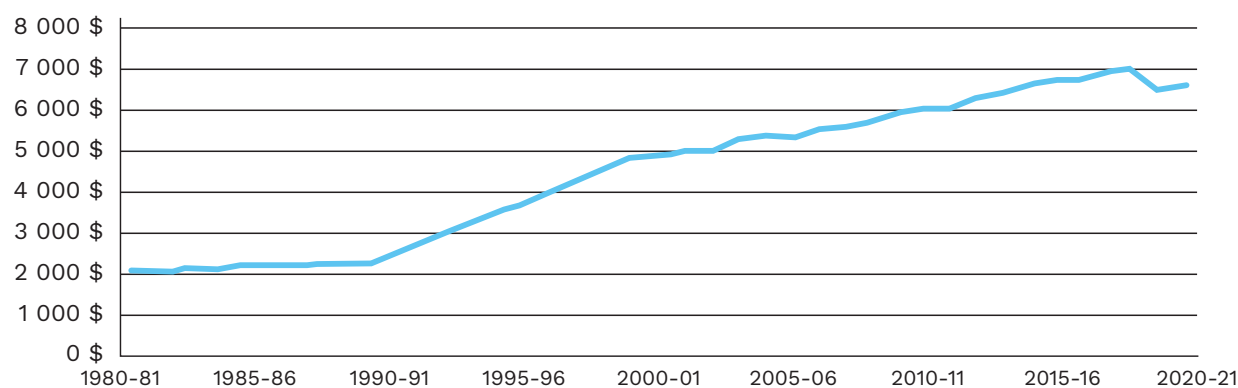
<sup>5</sup> Sondage Abacus effectué pour l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, printemps 2019.

<sup>6</sup> Statistique Canada, *Tableau 14-10-0020-01 Taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi selon le niveau de scolarité atteint, données annuelles.*

Cependant, l'augmentation des droits de scolarité met les études postsecondaires hors de portée de certains Canadiens. Pour combler le manque à gagner découlant de la diminution du financement public, les universités et les collèges ont haussé les droits de scolarité et les autres frais.

La moyenne canadienne des droits de scolarité des programmes de premier cycle a augmenté de 215 % depuis 1980 en tenant compte de l'inflation. L'étudiant de premier cycle paie en moyenne aujourd'hui près de 4 500 \$ de plus par année en droits de scolarité par rapport à 1980-1981. Quant à la moyenne canadienne des droits de scolarité des étudiants des cycles supérieurs, elle a augmenté de 247 % depuis 1980 en tenant compte de l'inflation. L'étudiant des cycles supérieurs paie en moyenne aujourd'hui près de 5 200 \$ de plus par année en droits de scolarité par rapport à 1980-1981<sup>7</sup>. En 1987, les droits de scolarité représentaient seulement 11 % des revenus des universités. En 2017, cette proportion était passée à 28 %<sup>8</sup>.

**Frais de scolarité moyens au pays pour les étudiants de premier cycle, 1980-2020, en \$ de 2020<sup>9</sup>**

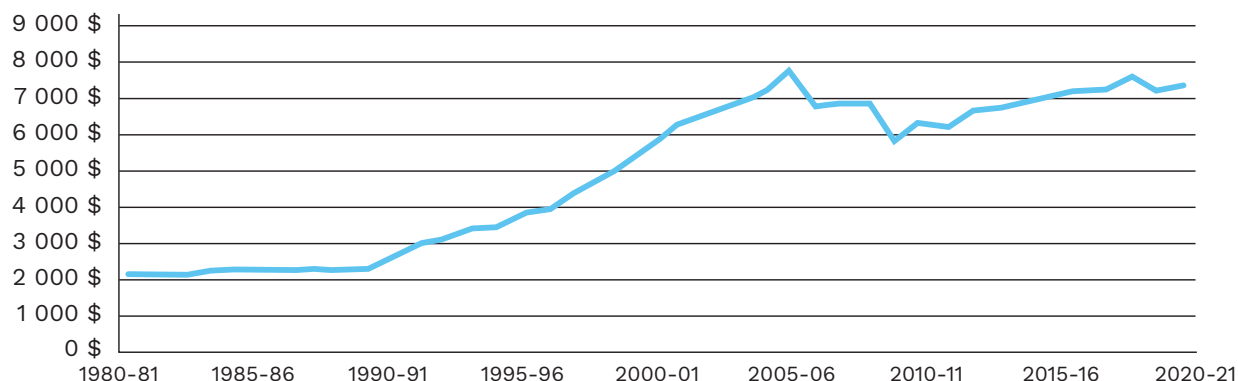


<sup>7</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-0045-01 Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études*; Statistique Canada, *Tableau 37-10-0160-01 Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études, 1972-1973 à 2006-2007*; et Statistique Canada, *Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*.

<sup>8</sup> Almanach de l'ACPPU, *Tableau 2.6 Revenus et dépenses des universités, 1977-1978 à 2017-2018*.

<sup>9</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-0045-01 Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études*; Statistique Canada, *Tableau 37-10-0160-01 Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études, 1972-1973 à 2006-2007*; et Statistique Canada, *Tableau 18-10-0004-01 Indice des prix à la consommation mensuel, non désaisonnalisé*.

*Frais de scolarité moyens au pays pour les étudiants diplômés, 1980-2020, en \$ de 2020<sup>10</sup>*



De leur côté, les étudiants étrangers ont dû composer avec des hausses alarmantes des droits alors que les établissements postsecondaires en sont venus à compter sur cette source de revenus pour compenser l'insuffisance du financement public.

Devant le coût élevé des études postsecondaires, les gouvernements fédéral et provinciaux offrent une aide financière aux étudiants. Cependant, l'aide gouvernementale aux études est un véritable labyrinthe de programmes fédéraux et provinciaux, auquel s'ajoutent des programmes institutionnels et l'aide fournie par des intérêts privés à but lucratif. Une trop grande part de cette assistance arrive tardivement ou bénéficie en majeure partie aux étudiants qui en ont le moins besoin.

Une proportion importante de l'aide financière aux étudiants découle de mesures fiscales, une approche intrinsèquement problématique par sa lourdeur, d'autant plus qu'elle profite avant tout aux étudiants les moins susceptibles d'avoir besoin d'une aide financière, soit les familles et individus des tranches d'imposition supérieures.

Pour recevoir ce type d'aide, les étudiants ou les familles doivent payer de leur poche les droits de scolarité et autres dépenses, puis ils bénéficient d'une déduction d'impôt l'année suivante, voire des années plus tard. Cette formule décourage et désavantage les étudiants potentiels qui sont incapables de réunir le montant initial nécessaire. De plus, comme les étudiants connaissent moins les crédits d'impôt que les programmes d'aide immédiate, ils risquent de ne pas profiter des programmes auxquels ils ont droit. Selon le Bureau du directeur parlementaire du budget, jusqu'à 200 000 Canadiens pourraient ne pas réclamer les crédits d'impôt fédéraux auxquels ils ont droit<sup>12</sup>.

<sup>10</sup> Ibid

<sup>11</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-0028-01 Revenus des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle (x 1 000)*.

<sup>12</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget, *Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire*, 5 mai 2016. [www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/PSE/PSE\\_FR.pdf](http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/PSE/PSE_FR.pdf).

En 2019-2020, le gouvernement fédéral a dépensé 7,8 milliards de dollars en aide directe aux étudiants. Près de la moitié du financement — 3,4 milliards de dollars — a pris la forme de dépenses fiscales, comme le crédit pour frais de scolarité, le crédit d'impôt pour intérêts payés sur les prêts étudiants et le report d'impôt sur les revenus générés par les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)<sup>13</sup>. On sait toutefois que les dépenses fiscales (lorsque le gouvernement renonce à des recettes fiscales qu'il aurait autrement perçues) sont régressives. À moins d'être remboursables, elles ne profitent qu'aux contribuables qui ont un revenu imposable suffisant pour bénéficier d'une réduction notable de leurs impôts. Une analyse du Bureau du directeur parlementaire du budget a révélé que près de 40 % de la valeur du crédit d'impôt pour frais de scolarité va à des familles qui font partie des 20 % de la population touchant les revenus les plus élevés<sup>14</sup>.

De façon similaire, la Subvention canadienne pour l'épargne-études, qui égale les cotisations versées par les familles à un REEE et représente 12,5 % de l'aide fédérale directe aux étudiants, bénéficie de manière disproportionnée à des ménages à revenu plus élevé. La moitié du financement va à des familles gagnant 90 000 \$ et plus<sup>15</sup>. Même si le Bon d'études canadien a été créé pour bonifier l'aide financière aux familles à faible revenu par l'intermédiaire des REEE, seulement le tiers des familles admissibles reçoivent effectivement des prestations<sup>16</sup>.

Le gouvernement fédéral offre également une aide financière sous la forme de prêts étudiants, mais il fait payer grassement les étudiants pour le privilège d'emprunter. Les taux d'intérêt sur les prêts étudiants canadiens variables correspondent au taux préférentiel majoré de 2,0 %, soit un taux nettement supérieur à celui en vigueur pour de nombreux prêts hypothécaires. Par ailleurs, le reste de l'aide financière du fédéral est beaucoup plus axée sur les prêts : pour chaque dollar que le gouvernement fédéral verse en subvention, il prête 2 \$ qui doivent être remboursés<sup>17</sup>. Il serait plus équitable, comme premier pas vers un système d'éducation postsecondaire entièrement financé et sans droits de scolarité, que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent un modèle 50/50 pour les bourses et les prêts.

<sup>13</sup> Comptes publics du Canada 2020; Rapport sur les dépenses fiscales fédérales 2020.

<sup>14</sup> Bureau du directeur parlementaire du budget, *Dépenses fédérales pour l'éducation postsecondaire*.

<sup>15</sup> Emploi et Développement social Canada, *Rapport d'évaluation sommative sur le Programme canadien pour l'épargne-études*, 6 novembre 2015. [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/2015-programme-canadien-epargne-etudes.html](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/evaluations/2015-programme-canadien-epargne-etudes.html)

<sup>16</sup> Jordan Press. "Very Few Canadians are Using Low-Income Benefits. Now, Liberals are Going to Spend Millions to Reverse That." *The National Post*, 2 décembre 2017.

<sup>17</sup> Emploi et Développement social Canada, *Rapport statistique du Programme canadien de prêts aux étudiants 2018 à 2019*. [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/statistique-pcpe-2018-2019.html](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/statistique-pcpe-2018-2019.html).



Les subventions et les bourses non remboursables représentent seulement 24 % de l'aide fédérale directe aux étudiants. Cet apport est important, mais ne constitue pas un financement opérationnel stable pour les établissements postsecondaires.

La pression qu'exercent la hausse des droits de scolarité, la stagnation du salaire minimum, le coût de la vie élevé et la nécessité de réussir pour décrocher un bon emploi a entraîné une détérioration de la santé mentale des étudiants ces dernières années. En 2016, plus d'un étudiant sur quatre a déclaré avoir reçu un diagnostic ou un traitement lié à un problème de santé mentale au cours des 12 mois précédents<sup>18</sup>. Les établissements postsecondaires ont peine à réagir et à fournir des services de santé mentale adéquats aux étudiants touchés. Et la pandémie de COVID-19 n'a fait qu'aggraver le problème. Les étudiants doivent maintenant composer avec l'isolement, une plus grande insécurité financière et le stress de l'apprentissage en ligne sans soutien adéquat.

La COVID-19 a eu des répercussions sur l'accessibilité des étudiants aux études postsecondaires. Il faudra un certain temps avant de connaître les chiffres officiels pour l'automne 2020, mais nous savons qu'un certain nombre d'établissements ont connu une baisse des inscriptions. Financièrement, la pandémie a durement frappé les étudiants : plusieurs ont été mis à pied ou n'ont pas trouvé de travail, alors qu'ils reçoivent moins d'aide financière que les autres Canadiens. Sans un soutien adéquat, il sera difficile pour certains étudiants de terminer leurs études postsecondaires.

Pour les étudiants qui cherchent à exercer un métier, le manque de possibilités d'apprentissage pour compléter leur formation est un obstacle à la réussite des études postsecondaires. Les investissements gouvernementaux qui encouragent ou obligent les employeurs à embaucher des apprentis peuvent jouer un rôle important dans l'augmentation des possibilités d'apprentissage, en particulier pour les étudiantes et les étudiants autochtones et racialisés.

## **C'est bon pour nos diplômés**

L'augmentation des droits de scolarité pendant des années a considérablement alourdi l'endettement des diplômés. Cette dette a une énorme incidence sur la capacité des jeunes à démarrer dans la vie : acheter leur première maison, fonder une famille, démarrer une entreprise, poursuivre des objectifs de carrière et améliorer leurs compétences. Nous savons également que les dettes nuisent

<sup>18</sup> American College Health Association, *National College Health Assessment – Canadian Reference Group*, printemps 2016.

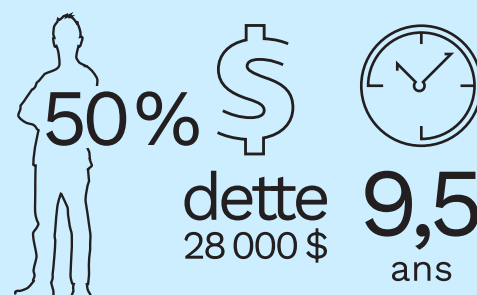
énormément à la santé mentale et au bien-être : les étudiants et diplômés qui ont des dettes font état d'une plus grande anxiété, de dépression et de problèmes de santé<sup>19</sup>.

Qui plus est, cette croissance de la dette étudiante a coïncidé avec une progression des emplois précaires et une stagnation du salaire minimum, de sorte que les jeunes ont plus de difficulté à rembourser leurs dettes d'études. La situation s'est aggravée avec la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des mises à pied ou des difficultés à se trouver du travail pour de nombreux nouveaux diplômés<sup>20</sup>.

En 2015, environ la moitié des diplômés collégiaux et un peu plus de la moitié des diplômés universitaires ont terminé leurs études avec des dettes. La dette moyenne des étudiants collégiaux était de 15 300 \$, alors que celle des étudiants au premier cycle universitaire était de 28 000 \$. Parmi ces diplômés, les deux tiers ou plus remboursaient encore leur dette trois ans plus tard<sup>21</sup>. Une fois leur prêt remboursé, avec intérêts, ces diplômés auront payé leur éducation nettement plus cher que leurs pairs qui ont réussi à payer leurs droits de scolarité de leur poche. Un diplômé qui met 10 ans à rembourser ses prêts étudiants peut s'attendre à payer jusqu'à 10 000 \$ en intérêts.

De nombreux diplômés croulent sous le poids de leur dette. Près d'un titulaire de prêt d'études canadien sur dix est en défaut de paiement chaque année. En 2018-2019, environ un titulaire de prêt d'études sur cinq utilisait le Programme d'aide au remboursement<sup>22</sup>. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement fédéral a consacré plus d'un milliard de dollars à l'annulation de dettes d'études qui n'ont pu être recouvrées. Plus de 20,5 milliards de dollars de prêts étudiants fédéraux ne sont toujours pas remboursés<sup>23</sup>.

- Aujourd'hui, 50 % des diplômés universitaires sont endettés à la fin de leurs études.
- En moyenne, la dette d'études des diplômés s'élève actuellement à 28 000 \$.
- Il faut en moyenne 9,5 ans pour rembourser une dette d'études.



<sup>19</sup> Robert T. Muller. "Crushing Debt Affects Student Mental Health." *Psychology Today*, janvier 2018. <https://www.psychologytoday.com/ca/blog/talking-about-trauma/201801/crushing-debt-affects-student-mental-health>.

<sup>20</sup> Statistique Canada, *Répercussions sur les jeunes*.

<sup>21</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-0036-01 Enquête nationale auprès des diplômés (END), dettes d'études de toutes sources, selon la province d'études et le niveau d'études*.

<sup>22</sup> Emploi et Développement social Canada, *Rapport statistique du Programme canadien de prêts aux étudiants 2018 à 2019*. [www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/statistique-pcpe-2018-2019.html](http://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/statistique-pcpe-2018-2019.html).

<sup>23</sup> Ibid.

La montée en flèche des droits de scolarité et des frais connexes a également fait en sorte que les dettes d'études provenant de sources privées sont en voie de dépasser rapidement celles provenant de prêts gouvernementaux. Ces dettes, moins bien suivies et comprises que les prêts étudiants publics, sont souvent associées à des taux d'intérêt encore plus élevés que ceux des prêts étudiants publics.

Sans surprise, même si les titulaires d'un prêt d'études gouvernemental ne peuvent pas déclarer faillite avant sept ans, le nombre d'insolvabilités des consommateurs impliquant des prêts étudiants a connu une forte hausse au cours de la dernière décennie. Le cabinet de conseil ontarien en matière de dette Hoyes Michalos affirme que le nombre de dossiers portant sur des prêts étudiants qu'il a traités a augmenté de 38 % entre 2011 et 2018. Près d'un dossier d'insolvabilité sur cinq traité par le cabinet comprend des prêts étudiants<sup>24</sup>.

## C'est bon pour nos travailleurs

Depuis une trentaine d'années, les universités et les collèges créent de plus en plus d'emplois précaires, contraignant ainsi des milliers de travailleurs à des emplois peu sûrs, temporaires, occasionnels ou contractuels.

- Plus de la moitié des personnes nommées au sein du corps professoral sont maintenant des employés contractuels.
- Plus des deux tiers des universités et collèges canadiens ont sous-traité leurs services d'alimentation.



Une recherche effectuée par le Syndicat canadien de la fonction publique et le Centre canadien de politiques alternatives a révélé que plus de la moitié des personnes nommées au sein du corps professoral sont maintenant des employés contractuels, et cette réalité existe depuis 2006-2007 au moins<sup>25</sup>.

Ces chargés de cours contractuels — également appelés personnel intermittent, professeurs associés, professeurs auxiliaires et contractuels — doivent remplir les mêmes exigences en matière d'enseignement et de recherche que les employés permanents, mais à des salaires nettement inférieurs et avec moins de ressources et de soutien institutionnel. La rémunération par cours du personnel enseignant contractuel peut être aussi basse que 5 230 \$<sup>26</sup>.

<sup>24</sup> Hoyes Michalos. *Student Debt Crisis – A Generation Buried in Student Debt*. 2019. <https://www.hoyes.com/press/joe-debtor/the-student-debtor/>.

<sup>25</sup> Chandra Pasma et Erika Shaker, *Contract U: Contract Faculty Appointments at Canadian Universities*, Centre canadien des politiques alternatives, 2018. [www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2018/11/Contract%20U.pdf](http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2018/11/Contract%20U.pdf).

Bon nombre de ces contractuels se voient refuser toute rémunération et tout soutien institutionnel pour leurs recherches, même s'il s'agit d'un volet essentiel de leur travail. Même dans le cas d'un contrat d'enseignement seulement, la recherche est cruciale pour se tenir au fait des développements dans le domaine<sup>26</sup>. Sans titularisation, la liberté universitaire est menacée. Les professeurs contractuels peuvent être licenciés ou leur contrat peut tout simplement ne pas être renouvelé si les administrateurs ou les donateurs n'aiment pas le sujet ou les résultats de leur recherche. Sans soutien institutionnel, ils ne peuvent pas former et encadrer les étudiants des cycles supérieurs dans leurs recherches.

Dans certains cas, les établissements postsecondaires ne fournissent même pas aux enseignants contractuels les outils de base dont ils ont besoin pour faire leur travail. Ces enseignants ne disposent pas toujours d'un bureau sur le campus, d'une adresse courriel de l'établissement ou des plans de cours antérieurs. Ces conditions font en sorte que les chargés de cours contractuels ont beaucoup de difficulté à guider et à soutenir leurs étudiants.

Pour payer leurs frais de scolarité et de subsistance, de nombreux étudiants des cycles supérieurs travaillent comme auxiliaires d'enseignement ou auxiliaires de recherche pendant leurs études, assumant la majeure partie des tâches d'enseignement tutoriel, d'enseignement en laboratoire, de correction et de surveillance d'examens au premier cycle. Comme pour le personnel contractuel, on s'attend à ce qu'ils aident les universités à donner un enseignement de grande qualité, souvent avec des ressources minimales, des salaires médiocres et sans la moindre formation, tout en essayant de décrocher leur diplôme d'études supérieures. Si ce travail aide les étudiants à payer leurs droits de scolarité, il prolonge souvent la durée de leurs études, augmentant ainsi les sommes qu'ils versent en droits de scolarité et leurs dettes d'études.

Pour leur part, les postdoctorants et les associés de recherche, des gens hautement qualifiés sur qui repose l'innovation et les avancées essentielles à l'économie du savoir canadienne, sont fréquemment soumis à des heures de travail déraisonnables et à des conditions de travail non sécuritaires dans des laboratoires vieillissants, en plus de devoir travailler avec de l'équipement dangereux et à de faibles salaires. Les postdoctorants ne disposent souvent d'aucun congé de maladie et n'ont pas accès au régime d'avantages sociaux, même si 75 % d'entre eux ont indiqué dans un sondage que leur santé mentale a souffert du stress extrême associé à leur poste, faisant notamment état de sentiments de désespoir et de solitude, de crises d'anxiété ou de panique et d'idées d'automutilation. Ils comptent principalement sur l'aide financière des

<sup>26</sup> Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Almanach 2019.

<sup>27</sup> Karen Foster et Louise Birdsell Bauer, *De l'ombre à la lumière : les expériences du personnel académique contractuel*, Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 2018. [www.caut.ca/sites/default/files/rapport\\_pac.pdf](http://www.caut.ca/sites/default/files/rapport_pac.pdf).

gouvernements fédéral et provinciaux. Environ 30 % déclarent qu'ils n'ont pas assez de revenus pour couvrir leurs dépenses mensuelles après le paiement du loyer, du service de garde et de leur prêt étudiant.<sup>28</sup>.

Le personnel de soutien est essentiel au bon fonctionnement des établissements postsecondaires. Ils supervisent les admissions et l'aide financière, offrent une aide administrative aux professeurs et aux administrateurs, veillent à l'entretien et au bon fonctionnement des bâtiments, des laboratoires, des salles de classe et des terrains, s'assurent que la technologie nécessaire est disponible, préparent et servent la nourriture et fournissent d'importants services de soutien. Or, les universités et les collèges confient de plus en plus ces rôles à du personnel contractuel ou occasionnel. Ils abolissent les postes à temps plein et les remplacent par des postes à temps partiel ou temporaires. Les travailleurs à temps partiel n'ont pas la possibilité d'augmenter leurs heures de travail pour devenir des employés à temps plein, car les établissements préfèrent répartir la charge de travail entre les employés occasionnels.

Certains établissements ont sous-traité des secteurs entiers, comme les services d'alimentation et d'entretien, à des entreprises qui versent de très bas salaires et qui n'offrent ni avantages sociaux ni pensions dignes de ce nom. À titre d'exemple, plus des deux tiers des universités et des collèges canadiens ont sous-traité leurs services d'alimentation. Même si ces travailleurs sont sur le campus tous les jours et fournissent des services essentiels, comme tous les autres membres de la communauté universitaire ou collégiale, ils ne sont pas considérés comme des employés. Ils sont en outre exclus des régimes de retraite ou d'avantages sociaux de l'établissement. Les entreprises qui ont tendance à décrocher ces contrats de services d'alimentation sont connues pour verser de faibles salaires et offrir de maigres avantages sociaux. Comme la sous-traitance amène souvent une rupture de contrat, les travailleurs sont obligés de recommencer au bas de l'échelle et de renoncer à leur ancienneté et aux salaires ou primes accumulés après des années de labeur.

En plus de leurs faibles salaires, les employés contractuels et occasionnels n'ont souvent droit à aucun congé de maladie rémunéré, reçoivent peu ou pas de prestations de santé, et plusieurs n'ont aucun régime de retraite. Par exemple, un sondage mené auprès du personnel contractuel par l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) a mis en lumière le fait que 63 % d'entre eux n'avaient aucun régime de soins de santé et que 69 % n'avaient aucun régime de soins dentaires<sup>29</sup>.

<sup>28</sup> Nafisa M. Jadavji, Chris Corkery, Jiro Inoue, et coll., *The 2016 Canadian National Postdoctoral Survey Report*, Association canadienne des stagiaires postdoctoraux, 2016. [www.caps-acsp.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016\\_CAPS-ACSP-National\\_Postdoc\\_Survey\\_Report.pdf](http://www.caps-acsp.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016_CAPS-ACSP-National_Postdoc_Survey_Report.pdf).

<sup>29</sup> Foster et Birdsell Bauer, *De l'ombre à la lumière*.

Les études sur la précarité montrent que l'insécurité d'emploi a des impacts importants sur la santé et le bien-être des travailleurs. Les travailleurs précaires sont plus susceptibles d'éprouver des problèmes de santé mentale et physique, comme l'anxiété et la dépression. Plus de la moitié des membres du personnel contractuel qui ont répondu au sondage de l'ACPPU ont déclaré que la nature contractuelle de leur emploi affecte leur capacité à planifier à long terme, comme leurs projets d'avoir des enfants ou d'acheter une maison<sup>30</sup>.

Nous savons que les conditions de travail du personnel sont le miroir des conditions de vie et d'apprentissage des étudiants. Malgré tout le dévouement des chargés de cours contractuels, l'insécurité et le manque de ressources adéquates pour ces travailleurs ont une incidence sur la qualité de l'enseignement. Ils ne disposent pas du temps et des ressources nécessaires pour fournir un enseignement de qualité.

De même, la transformation des bons emplois en emplois précaires ou le recours à la sous-traitance ou à la privatisation des services a un effet important sur l'éducation. L'effectif étant insuffisant pour faire le travail, les établissements réduisent les services ou prennent des raccourcis. La sous-traitance des services d'alimentation ou d'entretien a également une incidence importante sur la santé et la sécurité. Obliger les travailleurs à se dépêcher, ne pas leur offrir une formation adéquate et refuser de mettre à leur disposition les outils appropriés peut compromettre la qualité et mettre en danger la santé et la sécurité du personnel et des étudiants.

Les travailleurs du secteur universitaire et le personnel de soutien dépendent de la syndicalisation pour améliorer leurs salaires et conditions de travail, la sécurité d'emploi, l'équité salariale, les avantages sociaux, les services de santé mentale et les congés de maladie, et pour se protéger contre le harcèlement et la discrimination. Les gouvernements doivent s'assurer que tous les travailleurs sont en mesure d'exercer leur droit d'organisation collective protégé par la Charte et doivent éliminer les obstacles à la syndicalisation.

<sup>30</sup> Ibid.

## C'est bon pour l'équité et l'inclusion sociale

---

### **POUR QUE L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE CONTRIBUE EFFICACEMENT À LA LUTTE AUX INÉGALITÉS SYSTÉMIQUES, LES GOUVERNEMENTS DOIVENT ÊTRE PRÊTS À Y CONSACRER DES FONDS ET À AGIR PAR LA RÉGLEMENTATION.**

---

L'éducation peut avoir un effet catalyseur sur les possibilités et la mobilité sociale. Il s'agit également d'un outil important pour favoriser la réconciliation, l'inclusion sociale et la lutte contre le racisme, la pauvreté, le colonialisme et d'autres injustices systémiques. Cependant, pour que l'éducation postsecondaire contribue efficacement à la lutte aux inégalités systémiques, les gouvernements doivent être prêts à y consacrer des fonds et à agir par la réglementation.

Les études ont démontré que les retombées financières des études postsecondaires sont plus élevées chez les étudiants issus de familles du quintile inférieur de revenu. Pour les diplômés du quintile de revenu le plus faible, l'obtention d'un baccalauréat représente un avantage de 165 %, par rapport à seulement 86 % pour les membres du quintile supérieur<sup>31</sup>. Les avantages financiers de l'accès aux études postsecondaires sont donc plus élevés pour les jeunes d'un statut socioéconomique inférieur que pour les étudiants de familles aisées. Pourtant, le principal prédicteur de la fréquentation d'un établissement postsecondaire au Canada aujourd'hui est le fait qu'au moins un des parents a fait des études postsecondaires.

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté dans la foulée par le Canada soulignent la nécessité pour les gouvernements du monde d'employer des approches intersectionnelles ambitieuses pour réduire les inégalités, enrayer la pauvreté, lutter contre les changements climatiques et supprimer les obstacles systémiques rencontrés par les communautés marginalisées. Les disparités dans l'emploi demeurent préoccupantes dans le secteur de l'éducation postsecondaire, et pourtant le Programme et les ODD font valoir l'importance d'offrir des emplois décentes, durables, inclusifs et à temps plein pour tous et toutes. Un salaire décent, un milieu de travail sécuritaire, la fin de la précarité d'emploi et l'accès à des avantages sociaux et à des congés de maladie ne sont pas des privilèges, mais bien des droits. Pour opérer un redressement post-pandémique équitable au Canada, il est essentiel de comprendre que la qualité de l'éducation, la croissance

<sup>31</sup> Marc Frenette, *Les jeunes provenant de familles à faible revenu et ceux provenant de familles à revenu plus élevé profitent-ils également des études postsecondaires?*, Statistique Canada, 26 avril 2019. [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019012-fra.htm](http://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11f0019m/11f0019m2019012-fra.htm).

<sup>32</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-0018-01 Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le genre de la personne*; et Emploi et Développement social Canada, *Rapport statistique du Programme canadien de prêts aux étudiants 2017 à 2018*.

économique, l'accès aux soins de santé et la fin de l'insécurité alimentaire et hydrique sont interreliés et nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Les dettes d'études n'affectent pas tous les étudiants de façon égale. Les femmes représentent 56 % des étudiants, mais 60 % des titulaires d'un prêt d'études canadien et 66 % des utilisateurs du Programme d'aide au remboursement<sup>32</sup>. Les étudiants racialisés ou ayant un handicap sont plus susceptibles d'avoir des prêts étudiants et de mettre plus de temps à les rembourser. Afin de comprendre pourquoi ces inégalités persistent et pourquoi certains groupes de personnes demeurent excessivement endettés longtemps après avoir reçu leur diplôme, il est essentiel de bien saisir le rôle joué par le racisme systémique pendant et après les études postsecondaires, surtout à l'endroit des personnes noires et autochtones.

Un sondage mené auprès d'étudiants de cinq universités au pays a révélé que deux étudiants sur cinq vivent dans l'insécurité alimentaire. Les taux d'insécurité alimentaire sont encore plus élevés chez les étudiants immigrants, racialisés et autochtones. Un étudiant sur quatre vivant dans l'insécurité alimentaire indique que sa santé a été affectée par sa difficulté à se procurer une alimentation saine et nutritive. Parallèlement, le nombre de programmes alimentaires sur les campus canadiens a doublé depuis 2004<sup>33</sup>.

On rapporte également de plus en plus d'étudiants canadiens en situation d'itinérance, en raison des droits de scolarité et des loyers élevés. Quand ils ne sont pas hébergés chez des amis, certains étudiants dorment sur le campus, dans des voitures ou encore dans des refuges pour sans-abri, simplement pour terminer leur année scolaire.

Des études montrent que les graves répercussions de la COVID-19 sur le secteur postsecondaire ont considérablement augmenté les besoins en matière de santé mentale. Sondés par le Toronto Science Policy Network, des étudiants diplômés ont fait état d'une augmentation, par rapport à la période précédant la pandémie, de leurs symptômes de dépression, d'anxiété, de solitude et de désespoir. Parmi eux, 72 % ont mis cette augmentation sur le compte de la COVID-19<sup>34</sup>. L'ensemble de ces facteurs démontre clairement l'importance de s'attaquer au problème de l'accessibilité aux études postsecondaires tout en luttant contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire et hydrique, les lacunes de notre système de soins de santé et l'augmentation des besoins en matière de santé mentale pendant la pandémie.

<sup>33</sup> Drew Silverthorn. *Hungry for Knowledge: Assessing the Prevalence of Student Food Insecurity on Five Canadian Campuses*. Meal Exchange, 2016.

<sup>34</sup> Toronto Science Policy Network. *The Early Impacts of COVID-19 on Graduate Students Across Canada*, 10 août 2020. [www.toscipolicynet.ca/covid19-report/](http://www.toscipolicynet.ca/covid19-report/).



Le financement public et la réglementation gouvernementale sont également essentiels à l'égalité des chances des travailleurs. Les femmes, les personnes racialisées, noires et autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes trans, queers ou de genre non conforme et les personnes ayant un handicap sont plus susceptibles d'occuper des postes précaires dans le secteur postsecondaire, tant au sein du personnel contractuel que des employés de soutien. Ils sont également plus susceptibles d'avoir des salaires inférieurs, et moins portés à bénéficier d'un régime de retraite et d'avantages sociaux.

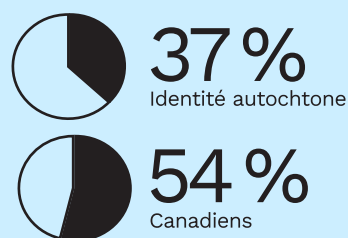
De récentes initiatives en matière d'équité en emploi dans le secteur postsecondaire ont permis de réaliser d'importants gains, comme l'examen de l'équité salariale pour les femmes, mais il est essentiel de ne pas compromettre ces gains en cantonnant les femmes, les personnes racialisées et les personnes ayant un handicap à des postes contractuels et occasionnels moins bien rémunérés qui échappent aux règles sur l'équité en matière d'emploi.

## C'est essentiel pour la réconciliation

L'éducation postsecondaire est un droit issu des traités acquis par les peuples autochtones du Canada. Ce droit a été affirmé pour la première fois dans la Proclamation royale de 1763, puis réaffirmé comme un droit constitutionnel dans la Loi constitutionnelle de 1982. De plus, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont le Canada est signataire, stipule que les Autochtones « ont le droit d'accéder à tous les niveaux et à toutes les formes d'enseignement public, sans discrimination aucune », ainsi que le droit d'établir et de contrôler leurs propres systèmes scolaires. La Déclaration exige également que les États prennent des mesures efficaces pour que les Autochtones aient accès à un enseignement dispensé selon leur propre culture et dans leur propre langue. Le 3 décembre 2020, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi visant à remplir sa promesse faite aux peuples autochtones de mettre en œuvre la Déclaration.

Même si l'éducation est un droit fondamental, le legs du colonialisme, les pensionnats, l'enlèvement en masse d'enfants autochtones de leur famille

Seulement 37 % des personnes de 25 à 64 ans ayant une identité autochtone ont un diplôme d'études collégiales ou un diplôme universitaire, par rapport à un taux de 54 % pour l'ensemble des Canadiens de la même tranche d'âge<sup>35</sup>.



<sup>35</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-0099-01 Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans (total et ayant une identité autochtone), selon le plus haut certificat, diplôme ou grade et selon le groupe d'âge.*

pendant la « rafle des années 60 » et le racisme quotidien à l'égard des peuples des Premières Nations, inuits et métis, et des décennies de sous-financement par le gouvernement fédéral, ont érigé d'énormes obstacles à l'accès à l'éducation postsecondaire pour les peuples autochtones. Certes le gouvernement a une responsabilité morale et légale d'assurer l'accès à l'éducation, mais des obstacles financiers empêchent aussi de nombreuses personnes autochtones de fréquenter le collège ou l'université. En matière d'accès aux études postsecondaires, il continue d'exister un écart considérable entre les Autochtones (Premières Nations, Inuit et Métis) et les non-autochtones.

Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, que le premier ministre Justin Trudeau a promis de mettre intégralement en œuvre, demandaient notamment au gouvernement fédéral de fournir un financement adéquat pour remédier à l'insuffisance des places disponibles pour les élèves des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires.

Afin de respecter les droits inhérents et issus de traités et de favoriser une véritable réconciliation au Canada, le gouvernement fédéral doit fournir un financement adéquat pour combler l'écart en matière d'éducation postsecondaire des Autochtones et permettre aux Autochtones d'établir et de contrôler leurs propres systèmes d'éducation.

## **C'est bon pour la recherche**

---

### **LES ÉTABLISSEMENTS POSTSECONDAIRES SONT LE BERCEAU DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE AXÉE SUR LA CURIOSITÉ.**

---

La recherche financée par le secteur public est essentielle pour générer de nouvelles découvertes et préserver la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale. Elle doit en outre servir l'intérêt public et favoriser la confiance du public envers la science et la recherche.

La recherche fondamentale, menée principalement dans les établissements postsecondaires, est le pilier de la recherche appliquée et d'autres développements expérimentaux. Les progrès scientifiques monumentaux que nous souhaitons accomplir ne sont pas envisageables sans une recherche fondamentale motivée par rien d'autre que la curiosité. Les chercheurs de haut calibre qui développent un vaccin contre la COVID-19 dans des établissements postsecondaires, le secteur public ou le secteur privé ont une chose en commun : ils ont suivi leur formation en tant qu'étudiants des cycles supérieurs et chercheurs postdoctoraux dans des établissements postsecondaires menant des recherches fondamentales qui ont jeté les bases de découvertes révolutionnaires et d'interventions majeures.

## Recherche fondamentale

Travaux expérimentaux ou théoriques visant à acquérir de nouvelles connaissances sur les fondements des phénomènes, qui sont motivés par la curiosité et non par un objectif immédiat ou commercial

**Par exemple : étudiez une nouvelle façon d'identifier les séquences génétiques dans les anticorps**

## Recherche appliquée

Travaux originaux entrepris en vue d'acquérir des connaissances visant un objectif pratique déterminé

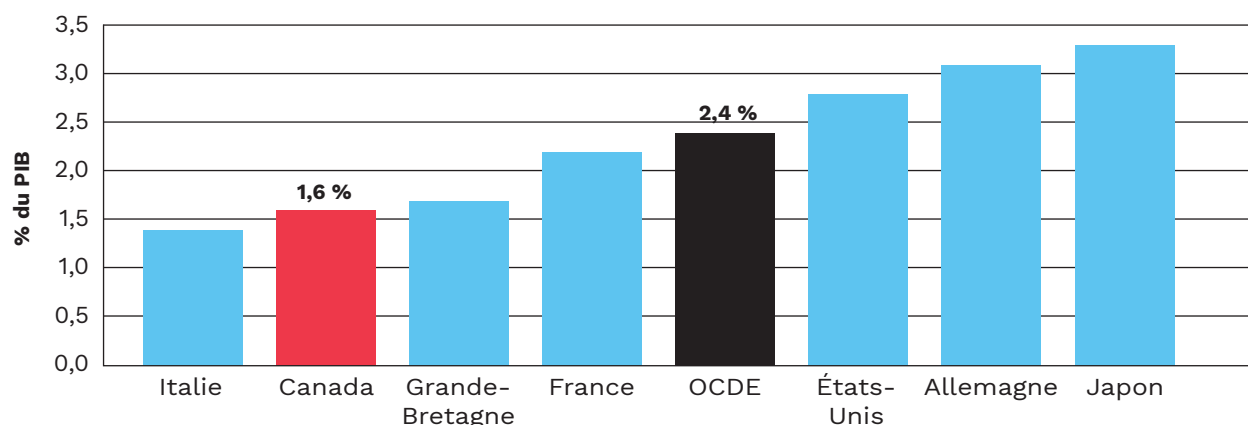
**Par exemple : déterminer les différences structurales entre les anticorps de différentes maladies**

## Développement expérimental

Travaux fondés sur les connaissances tirées de la recherche pour produire de nouvelles connaissances visant à améliorer des procédés existants

**Par exemple : déterminer comment produire des anticorps pour une maladie en fonction des connaissances sur leur structure et en tester ensuite l'efficacité lors d'essais cliniques**

Dépenses intérieures brutes de R-D % du PIB, 2018<sup>36</sup>



La rapidité avec laquelle le gouvernement a financé la recherche sur la COVID-19 prouve qu'il est en mesure de consacrer des fonds publics à la recherche lorsqu'il le juge nécessaire. Des chercheurs canadiens de toutes les disciplines ont répondu à l'appel en s'attaquant aux enjeux sanitaires et économiques découlant de la COVID-19. Cet effort démontre toute l'ampleur des progrès scientifiques et des solutions dont la recherche canadienne est capable si elle est convenablement financée. Mais le soutien à court terme de la recherche sur la COVID-19 ne suffit pas. Pour maintenir un avantage concurrentiel sur la scène internationale et relancer l'économie canadienne, nous aurons besoin d'un soutien constant,

<sup>36</sup> OCDE, Dépenses intérieures brutes de R-D (indicateur), 2020. [data.oecd.org/fr/rd/depenses-interieures-brutes-de-r-d.htm](https://data.oecd.org/fr/rd/depenses-interieures-brutes-de-r-d.htm).

non seulement pour la recherche fondamentale menée dans les établissements postsecondaires, mais également dans d'autres établissements, au sein de l'industrie, par les organismes à but non lucratif et dans les laboratoires gouvernementaux.

Les établissements postsecondaires sont le berceau de la recherche fondamentale axée sur la curiosité. La recherche universitaire est soumise aux normes les plus strictes et à la liberté universitaire. Par ailleurs, cette liberté ainsi que les subventions sont essentielles au secteur de la recherche universitaire. Les travaux de recherche de développement (R-D) commandés par le secteur privé ciblent généralement une application potentielle connue et sont assujettis à des objectifs et des valeurs financières précis. L'érosion du soutien financier force déjà les établissements postsecondaires à signer des contrats, des ententes de partenariat et des ententes de commandite avec des entreprises. L'État finance les universités et la recherche qui y est effectuée pour des raisons de soutien opérationnel, comme les espaces de laboratoire et les salaires des chercheurs. Le recours au secteur privé ou aux partenariats estompe la frontière entre la recherche fondée sur la curiosité et celle axée sur les applications, les sociétés privées profitant d'un accès à l'expertise et aux installations de recherche financées par l'État. Non seulement l'État appuie-t-il ainsi des intérêts privés, mais l'exactitude de la recherche va inévitablement en souffrir et les travaux risquent de ne plus être menés dans l'intérêt supérieur du public.

Chaque année, environ 7 000 grands esprits au Canada décrochent leur doctorat. Parmi eux, seulement 20 % deviendront des professeurs permanents effectuant des recherches, et seulement 2 % des emplois au Canada exigent un doctorat, d'où un décalage coûteux entre le talent et les débouchés. Certains diplômés travailleront comme chercheurs postdoctoraux, souvent sans avantages sociaux ni régime de retraite ou de soins de santé, et sans sécurité d'emploi, à un salaire frisant parfois le seuil de pauvreté. Les esprits les plus brillants s'expatrient dans des endroits où leur expertise est nettement mieux rémunérée. Le rapport final du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale a recommandé une hausse de 3,5 milliards de dollars à 4,8 milliards de dollars sur quatre ans du financement de base des trois organismes qui subventionnent la recherche au Canada (les Instituts de recherche en santé du Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et le Conseil de recherches en sciences humaines). Cette recommandation ferait augmenter le budget fédéral de seulement 0,4 % par année. De plus, cet investissement minimal hausserait le financement au même niveau que celui d'autres pays du G7, assurant ainsi une viabilité à long terme et notre compétitivité avec ces autres pays.<sup>37</sup>

<sup>37</sup> Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, *Rapport final sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale. Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays*, 2017. [www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience\\_avril2017-rv.pdf/\\$file/ExamenDuSoutienScience\\_avril2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf/$file/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf).

Le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale a recommandé que le gouvernement fédéral améliore et étende le soutien aux étudiants et à la recherche postdoctorale, notamment en augmentant le nombre de bourses et en fournissant un soutien plus généreux, tant à ce qui a trait au montant qu'à la durée. Le budget 2019 du gouvernement fédéral consacrait 114 millions de dollars sur cinq ans à la création de nouvelles bourses de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat. Toutefois, il reste de nombreux problèmes à résoudre. Par exemple, la durée des bourses de doctorat dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada demeure plafonnée à trois ans. Sachant que la durée moyenne de réalisation d'un doctorat est de plus de six ans, ce plafonnement ne tient pas la route. Pour faire adéquatement face aux contraintes financières, le gouvernement fédéral doit appliquer l'entièreté des recommandations du Comité consultatif.

Il subsiste des obstacles systémiques à l'équité et à la diversité dans le milieu universitaire et dans celui de la recherche. En favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion dans le domaine de la recherche et en nous assurant que notre communauté de la recherche reflète la diversité du Canada, nous nous attaquerons à la sous-représentation chronique des groupes d'équité dans ce domaine. L'offre d'un soutien approprié et continu aux chercheurs membres de groupes d'équité contribuera à attirer et à maintenir en poste des chercheurs et stagiaires au talent exceptionnel membres de ces groupes, dont la créativité, l'innovation, les contributions et les perspectives rendront la recherche et le Canada encore meilleurs.

## **Conclusion : Un système d'éducation postsecondaire public entièrement financé est bon pour l'éducation**

Un système d'éducation postsecondaire public entièrement financé est essentiel à une éducation de grande qualité :

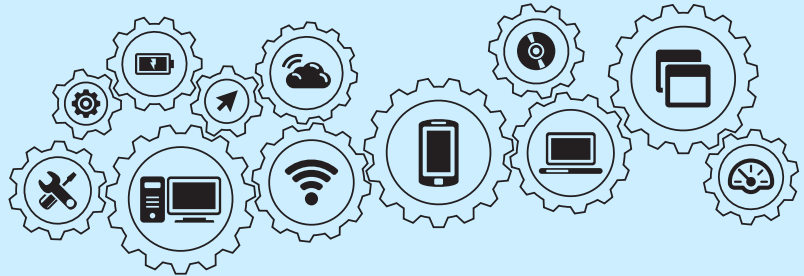
- Depuis 1992, le ratio entre le nombre d'étudiants universitaires et le nombre postes à temps plein au sein du corps professoral a augmenté de 40 %<sup>38</sup>. Le financement intégral de l'éducation postsecondaire permettrait de réduire la taille des classes. Pour les étudiants, il a été démontré que les classes trop nombreuses sont en corrélation avec des résultats négatifs.
- Le soutien du secteur public joue un rôle clé lorsqu'il s'agit de stimuler la participation d'étudiants, de chercheurs et d'éducateurs racialisés, noirs, autochtones, queers, à faible revenu, ayant un handicap ou s'identifiant comme des femmes, ce qui augmente la diversité de points de vue, enrichit

<sup>38</sup> Calcul basé sur les données de Statistique Canada, *Tableau 37-10-0011-01 Effectifs postsecondaires, selon le domaine d'études, le régime d'études, le type de programme, le genre de sanction d'études et le genre de la personne*; et Statistique Canada, *Tableau 37-10-0077-01 Nombre et âge médian du personnel enseignant à plein temps dans les universités canadiennes selon le plus haut diplôme acquis, les fonctions de direction, le rang et le sexe*.

la compréhension des étudiants et renforce les activités de recherche de nos établissements postsecondaires.

- Le financement public et une solide réglementation sur l'emploi sont essentiels à l'amélioration des conditions de travail des travailleurs, qui sont le miroir des conditions de vie et d'apprentissage des étudiants.

- Le coût du report des travaux d'entretien dans les universités canadiennes s'élève à 17,2 milliards de dollars<sup>39</sup>.
- Le coût total des travaux d'entretien reportés dans les collèges est de 7,6 milliards de dollars<sup>40</sup>.



- Des investissements publics sont nécessaires pour rattraper le retard dans les travaux d'entretien. À moins d'investir dans les infrastructures, les étudiants et les travailleurs risquent de se retrouver à travailler, à apprendre et à vivre dans des bâtiments en décrépidité, désuets et parfois dangereux.
- Le financement et le cadre réglementaire publics limitent l'influence et le contrôle exercés par le secteur privé, les empêchant ainsi d'utiliser les universités et les collèges pour accroître leurs profits ou servir leurs propres intérêts aux dépens des étudiants et de la population canadienne.
- Le financement public favorise une gouvernance collégiale grâce à laquelle les membres de la communauté — professeurs, membres du personnel et étudiants — prennent part aux décisions qui les concernent, au lieu de servir la vision des sociétés privées qui considèrent les étudiants comme des produits, les entreprises comme des clients et les professeurs et membres du personnel comme des employés interchangeable dans la chaîne d'assemblage.

<sup>39</sup> Doug Johnson. "Deferred Maintenance: Universities Can't Keep Up With Expensive Upkeep and Repairs," *Maclean's*, 3 décembre 2020. <https://www.macleans.ca/education/deferred-maintenance-universities-cant-keep-up-with-expensive-upkeep-and-repairs/>.

<sup>40</sup> Collèges et instituts Canada, « Infrastructures », [www.collegesinstitutes.ca/fr/les-enjeux/infrastructure/](http://www.collegesinstitutes.ca/fr/les-enjeux/infrastructure/).

# POURQUOI MAINTENANT?

## Une relance juste pour l'après-COVID

---

**DES MILLIERS DE TRAVAILLEURS NE SERONT PAS EN MESURE DE RETOURNER AU TRAVAIL UNE FOIS LA PANDÉMIE DERRIÈRE NOUS.**

---

La pandémie de COVID-19 a mis des centaines de milliers de Canadiens au chômage et a carrément poussé certaines entreprises à la fermeture. Parmi celles-ci, il y en a qui mettront plus de temps à récupérer. D'autres pourraient ne jamais s'en remettre complètement ou doivent saisir cette occasion pour adopter des pratiques moins dépendantes des combustibles fossiles. Cela signifie que des milliers de travailleurs ne seront pas en mesure de retourner au travail une fois la pandémie derrière nous.

L'éducation postsecondaire jouera un rôle crucial dans le recyclage de ces travailleurs afin qu'ils puissent occuper de nouveaux emplois dans de nouvelles industries, ou acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans un secteur ayant pris un virage plus respectueux de l'environnement.

Bien que le gouvernement fédéral offre un soutien au revenu durant la pandémie, les travailleurs sans emploi ont vécu une plus grande précarité financière et ont dû puiser dans leurs économies ou s'endetter pour joindre les deux bouts. Pour plusieurs, la perspective de devoir s'endetter davantage pour fréquenter un établissement postsecondaire et suivre la formation dont ils ont besoin sera un obstacle insurmontable. Une meilleure approche consisterait à réduire les droits de scolarité en vue de les éliminer pour que tous les travailleurs puissent se recycler et rembourser les coûts associés à leur éducation par l'impôt qu'ils paieront sur les revenus plus élevés qu'ils toucheront.

La pandémie a fait la démonstration de l’immense coût social qu’entraîne la fermeture de certains secteurs de l’économie sans un véritable plan pour les travailleurs qui en dépendent. Bien qu’il soit urgent d’agir pour freiner les changements climatiques — selon le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, nous avons seulement dix ans pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré —, les actions doivent s’accompagner d’un plan pour faciliter la transition des travailleurs touchés à de nouveaux emplois, autrement la souffrance humaine sera incalculable. Une éducation postsecondaire accessible et de grande qualité sera une composante essentielle de ce virage et nous devons tout mettre en œuvre pour supprimer les obstacles à l’éducation postsecondaire. Entretemps, les investissements dans la recherche sur les changements climatiques et les technologies propres faciliteront la transition vers une économie verte.

La pandémie a également mis au jour bon nombre d’inégalités fondamentales sous-jacentes de notre société. Le racisme systémique, l’inégalité grandissante des revenus et les lacunes systémiques de notre filet social ont miné la vie de millions de personnes habitant au Canada. L’éducation postsecondaire et la recherche doivent faire partie de la solution et nous aider à comprendre et à enrayer le problème, à supprimer les obstacles et à favoriser l’inclusion.

## **Des années de sous-financement**

---

### **LE FINANCEMENT PUBLIC REPRÉSENTE ACTUELLEMENT MOINS DE LA MOITIÉ DES REVENUS TOTAUX DES UNIVERSITÉS AU CANADA.**

---

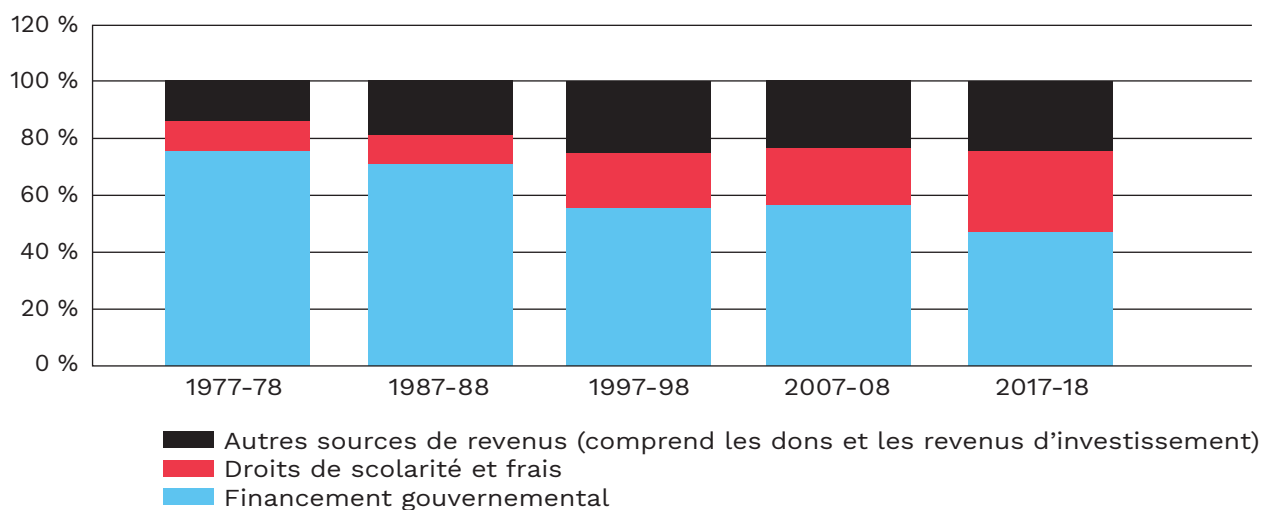
À l’échelle internationale, le Canada est à la traîne par rapport à nombre de ses pairs en matière de financement public de l’éducation postsecondaire. Parmi les pays développés représentés par l’Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE), 27 devancent le Canada en ce qui a trait à la proportion du financement public de l’éducation postsecondaire par rapport aux sources privées<sup>41</sup>.

Le financement public de l’éducation postsecondaire n’a pas suivi le rythme des inscriptions au cours des dernières décennies et il représente maintenant moins de la moitié des revenus totaux des universités et collèges au Canada. Les étudiants et leurs familles assument une part grandissante des coûts de l’éducation supérieure, tout comme les dons privés, les investissements et fondations et les contrats avec des entreprises.

<sup>41</sup> OCDE, *Regards sur l’éducation 2020 : Les indicateurs de l’OCDE*, tableau C3.1.



## Sources de revenus des universités, 1977-1978 – 2017-2018<sup>42</sup>



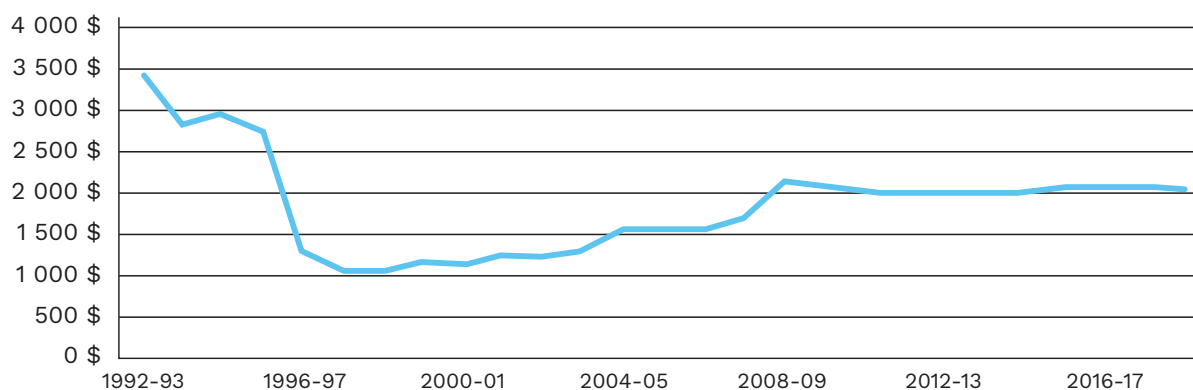
Cette transition du financement public au financement privé est en grande partie attribuable à la diminution de la participation du gouvernement fédéral. Au Canada, l'éducation est du ressort des provinces. Il appartient donc aux gouvernements provinciaux de définir les règles qui dictent le mode de fonctionnement des universités et collèges. Mais depuis la Seconde Guerre mondiale, en raison de l'important rôle joué par l'éducation dans notre société et notre économie, l'éducation postsecondaire est financée à la fois par le gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux.

En fait, il fut une époque où le gouvernement fédéral s'était engagé à payer la moitié des frais d'exploitation des provinces associés à l'éducation postsecondaire. Depuis, toutefois, la part du fédéral a considérablement diminué.

En 1992, la contribution du gouvernement fédéral à l'éducation postsecondaire s'élevait à 3 432 \$ par étudiant de niveau postsecondaire rajustés selon l'inflation; en 2017-2018, la contribution du gouvernement fédéral par étudiant n'était que de 2 068 \$. Si le gouvernement fédéral avait versé le même montant par étudiant en 2017-2018 qu'en 1992-1993, la composante Éducation postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux aurait été de 7,3 milliards de dollars, soit 3 milliards de dollars de plus chaque année que ce qu'il verse actuellement.

<sup>42</sup> Almanach de l'ACPPU, *Tableau 2,6 Revenus et dépenses des universités, 1977-1978 à 2017-2018*.

### Transferts fédéraux par étudiant, 1992-1993 – 2017-2018, en \$ de 2019<sup>43</sup>



Qui plus est, cette réduction de la contribution du fédéral s'est produite même si la capacité de dépenser du gouvernement, mesurée en fonction de la croissance de notre économie, a considérablement augmenté. En 1992-1993, les transferts fédéraux en espèces pour l'éducation postsecondaire représentaient 0,41 % du PIB, alors qu'en 2018-2019, ils ne représentaient que 0,19 %<sup>44</sup>.

Tout cela se produit en dépit du fait que l'éducation postsecondaire est devenue un élément essentiel de la croissance économique du Canada : on estime que plus des deux tiers des emplois nécessitent des études postsecondaires et le Conseil consultatif en matière de croissance économique a évalué à 3 milliards de dollars le financement additionnel nécessaire pour le recyclage professionnel des adultes au niveau postsecondaire au cours de la prochaine décennie<sup>45</sup>.

### Une dépendance injuste et non viable à l'égard des étudiants étrangers

Devant le déclin du financement public, bon nombre d'universités et de collèges dépendent des étudiants étrangers comme source de financement. Les droits de scolarité des étudiants étrangers n'étant pas réglementés, ceux des programmes de premier cycle sont en moyenne quatre fois et demie plus élevés pour les étudiants étrangers que pour les étudiants de premier cycle canadiens. En 2020-2021, le montant des droits de scolarité des programmes de premier cycle pour les étudiants étrangers s'élevait en moyenne à 32 019 \$<sup>46</sup>.

<sup>43</sup> Calculs des auteurs à partir de Donald Fisher et coll., *Canadian Federal Policy and PostSecondary Education*, 2006; Comptes publics du Canada; Budget 2005; Budget 2006; Finances Canada; Statistique Canada, *Tableau 37-10-00118-01 Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le sexe*; et Statistique Canada, *Tableau 18-10-0005-01 Indice des prix à la consommation, moyenne annuelle, non désaisonnalisé*.

<sup>44</sup> Almanach de l'ACPPU, *Tableau 2.1 Transferts fédéraux en espèces pour l'enseignement postsecondaire (% PIB)*.

<sup>45</sup> Conseil consultatif en matière de croissance économique, *Un pays qui apprend : Outiller la main-d'œuvre du Canada avec les compétences de l'avenir*, 1<sup>er</sup> décembre 2017. [www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/learning-nation-fra.pdf](http://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/learning-nation-fra.pdf).

<sup>46</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-0045-01 Droits de scolarité des étudiants canadiens et internationaux selon le niveau d'études*.

De nos jours, l'éducation des étudiants étrangers est un marché lucratif. Selon la Stratégie en matière d'éducation internationale du gouvernement fédéral, les étudiants étrangers au Canada ont déboursé environ 21,6 milliards de dollars en droits de scolarité et autres dépenses en 2018. En fait, la stratégie souligne que « [L]es dépenses en éducation des étudiants étrangers ont une plus grande incidence sur l'économie canadienne que les exportations de pièces d'automobile, de bois d'œuvre ou d'aéronefs<sup>47</sup>. »

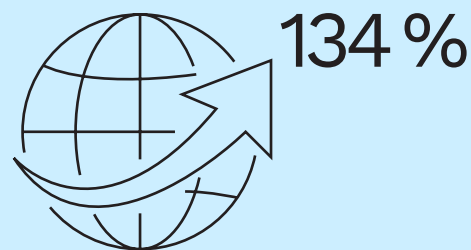
Malheureusement, cette tentative de stabiliser le système postsecondaire canadien aux dépens des étudiants étrangers a miné la résilience du système. La baisse des inscriptions internationales en raison de la pandémie de COVID-19 fait en sorte que certains établissements se retrouvent avec un important manque à gagner. D'autres envisagent carrément de mettre la clé dans la porte.

Les étudiants étrangers enrichissent le système d'éducation canadien d'une variété d'expériences et de points de vue. Ils constituent une importante source de nouveaux immigrants très compétents qui contribuent à notre économie, mais en faire la pierre angulaire financière du système canadien est profondément problématique et risqué.

Cette approche entraîne également des conséquences désastreuses directes pour les étudiants étrangers. Comme le soulignent les observateurs, le système relègue l'éducation au second rang des préoccupations tout en plaçant les étudiants étrangers dans une situation incroyablement précaire et vulnérable.

Des étudiants étrangers se sont plaints que des recruteurs sans scrupules (certains travaillant à la commission) déforment les règles sur les permis d'études et garantissent frauduleusement l'obtention d'une résidence permanente, tout en facturant des milliers de dollars pour leurs services<sup>49</sup>. Nombre d'entre eux se retrouvent également piégés entre les frais de scolarité élevés et la limitation du nombre d'heures qu'ils sont autorisés à travailler pendant leur séjour au

- Entre 2006-2007 et 2016-2017, le taux d'inscription d'étudiants étrangers dans les établissements postsecondaires canadiens a augmenté de 130 %.
- En 2016-2017, les étudiants étrangers représentaient 13,6 % de la population universitaire et 9 % de la clientèle collégiale<sup>48</sup>.



<sup>47</sup> Affaires mondiales Canada, *Miser sur le succès : la Stratégie en matière d'éducation internationale 2019-2024*, 2019. [www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/ies-sei/Miser-sur-le-succes-la-Strategie-en-matiere-d-education-internationale-2019-2024.pdf](http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/ies-sei/Miser-sur-le-succes-la-Strategie-en-matiere-d-education-internationale-2019-2024.pdf).

<sup>48</sup> Statistique Canada, *Tableau 37-10-00118-01 Effectifs postsecondaires, selon le régime d'études, le type d'établissement, le statut de l'étudiant au Canada et le sexe*.

<sup>49</sup> Kathy Tomlinson. "The Foreign Students Who Say They Were Lured to Canada by a Lie," *The Globe and Mail*, 26 juin 2019. <https://www.theglobeandmail.com/canada/article-international-students-coming-to-private-colleges-say-they-were-duped/>.

Canada. Les étudiants étrangers sont ainsi devenus une source supplémentaire de travailleurs migrants faiblement rémunérés pour les secteurs des services et de la fabrication. Ils sont faciles à exploiter, compte tenu de leur crainte d'être déportés s'ils se plaignent des salaires, des conditions ou des abus<sup>50</sup>. Si les heures de travail sont limitées, les heures travaillées devraient être rémunérées à un taux qui permet aux étudiants de couvrir une plus grande partie de leurs dépenses, surtout s'ils sont à l'emploi d'un établissement d'enseignement.

L'absence de réglementation est également à l'origine de toute une industrie de collèges privés, dont plusieurs semblent exister dans l'unique but d'imposer des frais exorbitants en faisant miroiter l'obtention d'un diplôme canadien ou l'accès à des programmes d'immigration, même si plusieurs d'entre eux ne permettent pas aux diplômés d'obtenir un visa de résident permanent. En Ontario, une entente entre les collèges professionnels privés et les collèges publics permet aux premiers d'offrir aux étudiants, à qui ils facturent des milliers de dollars en droits de scolarité, un diplôme d'un collège public, qui touche une portion des revenus en échange. Un examen demandé par le gouvernement de l'Ontario a relevé que les partenariats ne jouent pas un rôle important et sont un moyen inefficace de procurer aux collèges les revenus dont ils ont besoin, en plus de présenter un risque élevé. Peu enclin à priver de cette manne les collèges publics susceptibles de lui réclamer ensuite un financement accru, le gouvernement ontarien a refusé de mettre un frein à ce système<sup>51</sup>.

## La corporatisation

Le financement public n'ayant pas suivi la courbe des coûts liés à un enseignement postsecondaire de grande qualité, le financement privé sous la forme de dons, d'investissements et de contrats de vente a gagné en importance.

Les dons et les subventions aux universités et collèges ne sont pas nécessairement une source de problèmes. Toutefois, malgré leur importance, les dons versés par des entreprises et gens fortunés ne suffisent pas à remplacer les revenus d'exploitation qui provenaient auparavant des gouvernements. Bon nombre de ces dons sont assortis de conditions, qui peuvent générer divers problèmes.

<sup>50</sup> Nicholas Keung, Isabel Teotonio, et Grant LaFleche. "We Think of Them as Cash Cows: International Students Want to Immigrate, But Colleges, Employers Want to Boost Their Bottom Lines," *Toronto Star and the St. Catharines Standard*, 27 septembre 2019. <https://www.stcatharinesstandard.ca/news-story/9617661--we-think-of-them-as-cash-cows-international-students-want-to-immigrate-but-colleges-employers-want-to-boost-their-bottom-lines/>.

<sup>51</sup> David Trick. *Review of Ontario College Partnerships With Private Providers in Canada: Prepared for the Ontario Ministry of Advanced Education and Skills Development*, mars 2017. <https://files.constantcontact.com/b69f8b4d001/70b86477-0535-4363-87fa-3616a570ff31.pdf>; Alex Usher. "Ontario Doubles Down on Dodgy Colleges," Higher Education Strategy Associates, 18 novembre 2019. <http://higherstrategy.com/ontario-doubles-down-on-dodgy-colleges/>.

Le financement est souvent destiné à une cause précise axée sur les priorités du donateur plutôt que sur celles de la communauté universitaire ou sur l'intérêt public. De plus, le donateur s'attend généralement à ce que d'autres parties — les gouvernements, d'autres donateurs, l'établissement lui-même — versent une somme égale et continuent de financer le programme mis sur pied. Il se retrouve ainsi avec le pouvoir d'orienter les priorités des gouvernements et des établissements en matière de financement.

De la même façon, les contrats de recherche signés avec des entreprises peuvent permettre à des sociétés privées à but lucratif d'orienter des travaux financés en partie par l'État et de revendiquer des droits sur la propriété intellectuelle correspondante. Les entreprises peuvent également utiliser la légitimité publique des établissements postsecondaires pour crédibiliser leurs démarches de lobbying auprès des gouvernements, comme cela s'est produit dans le cas d'un contrat conclu par TransAlta avec l'Université d'Alberta en 2015.

Le financement de la recherche par des intérêts privés peut également influencer le type de recherches effectuées et même l'orienter vers des solutions « privilégiées ». Par exemple, les sociétés pétrolières et gazières ont investi massivement dans des recherches sur les changements climatiques qui justifient leurs pratiques actuelles ou mettent l'accent sur des solutions technologiques comme la capture de carbone. Sans un financement de la recherche par des fonds publics et dans l'intérêt public, impossible d'avoir la certitude que nous circonscrivons la véritable nature des problèmes et que les solutions retenues servent les intérêts du public.

La collaboration entre les chercheurs des établissements postsecondaires et les entreprises ne doit pas être dictée par un manque de financement public et doit être balisée par des lignes directrices claires au chapitre de la transparence et des droits de propriété intellectuelle. Pour décrocher leur diplôme, les étudiants ne devraient pas être obligés de créer de la propriété intellectuelle pour des entreprises à but lucratif. En outre, on ne doit pas permettre aux donateurs ou bailleurs de fonds d'exercer un contrôle sur les décisions relatives au personnel, aux programmes de cours ou aux programmes de recherche, ce qui constituerait

Entre 1977 et 2017, la proportion des revenus des universités provenant de dons, d'investissements et de contrats a augmenté de 60 %.<sup>52</sup>



<sup>52</sup> Almanach de l'ACPPU, *Tableau 2.6 Revenus et dépenses des universités, 1977-1978 à 2017-2018.*

une atteinte à la liberté universitaire. Malheureusement, cela s'est produit dans certaines universités ces dernières années.<sup>53</sup>

Même en l'absence d'un conflit d'intérêts ou d'une atteinte à la liberté universitaire, les commandites d'entreprise minent la confiance du public envers l'équité et l'exactitude la recherche. Lorsqu'il s'agit de la confiance du public, le financement privé n'a pas le même poids que le financement public.

Le temps que doivent consacrer les établissements postsecondaires à solliciter des dons privés et des contrats ou à gérer des portefeuilles d'investissement a une incidence sur l'administration. Au cours des dernières décennies, le nombre de postes administratifs et la rémunération des administrateurs ont connu une hausse. À l'Université de Toronto, la personne la mieux rémunérée est depuis longtemps le président de l'Asset Management Corporation (AMC), qui gère les investissements et la caisse de retraite de l'établissement. En 2017, le président de l'AMC a touché un salaire équivalent aux droits de scolarité de 146 étudiants de premier cycle du programme arts et sciences.

En fait, les établissements postsecondaires reproduisent de plus en plus les styles de gestion des entreprises privées. Ils sont dirigés par des conseils d'administration dont plusieurs membres viennent du secteur privé, et leurs administrateurs sont issus du privé ou agissent comme des administrateurs « professionnalisés » plutôt que comme des membres du personnel universitaire qui consacrent une partie de leur carrière à un rôle de gouvernance.

Une analyse des conseils d'administration des 18 plus grandes universités ontariennes menée par PressProgress a révélé que les dirigeants d'entreprise y sont majoritaires, représentant 33,5 % des membres, une proportion supérieure à celle des étudiants et des membres du personnel et du corps professoral (30,3 %), d'autres membres externes (28,1 %) et de présidents et chanceliers membres d'office (6,9 %). À cinq universités, plus des deux tiers de toutes les nominations externes provenaient du secteur des entreprises<sup>54</sup>.

L'influence grandissante du privé a aussi contribué à l'augmentation croissante de la privatisation et de la sous-traitance et au recours à des emplois précaires par les universités et collèges.

Ce phénomène de privatisation ne se limite pas aux services de soutien et s'étend aussi aux services d'enseignement. En Ontario, six collèges publics ont signé des ententes avec des collèges privés à but lucratif en vertu desquelles ces derniers

<sup>53</sup> Syndicat canadien de la fonction publique, *La « corporatisation » de l'éducation postsecondaire*, janvier 2019. [scfp.ca/la-corporatisation-de-leducation-postsecondaire](http://scfp.ca/la-corporatisation-de-leducation-postsecondaire).

<sup>54</sup> Press Progress. "Corporate Canada Now Controls More than One-Third of All Seats on University Boards Across Ontario," 16 avril 2018.

peuvent délivrer un diplôme d'un établissement financé par l'État aux étudiants étrangers qui ont étudié chez eux. Au pays, 13 autres collèges et universités ont signé des partenariats avec des prestataires de services éducatifs privés à but lucratif qui donnent des cours d'anglais et, dans certains cas, des cours collégiaux ou universitaires à des étudiants étrangers sur le campus.

## Le déficit de financement de la recherche

La proportion des dépenses en recherche et développement du Canada en fonction de son produit intérieur brut a baissé depuis 2001, et se situe maintenant sous la moyenne de l'OCDE et à l'avant-dernier rang des pays du G7<sup>55</sup>. Les Canadiens ont besoin de nouvelles connaissances et de nouvelles idées pour améliorer leur qualité de vie et relever les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés. Le rapport du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, publié en 2017, est une feuille de route pour s'assurer que le Canada est un leader mondial de la recherche. Toutefois, il subsiste un déficit d'environ 40 % pour atteindre les niveaux de financement dont le Canada a besoin pour maintenir sa position concurrentielle dans le monde. Le respect de cette recommandation ne ferait qu'ajouter 0,4 % au budget annuel du Canada et permettrait d'égaliser le financement que consacrent à la recherche les autres pays du G7<sup>56</sup>.

Sans un investissement continu, le Canada risque de prendre encore plus de retard. Malgré des hausses en 2018, le Canada verse seulement 54 % du financement recommandé par le Comité consultatif pour rester concurrentiel sur la scène internationale. De plus, le soutien aux postdoctorants et aux chercheurs en début de carrière est encore très insuffisant, à seulement 22 % des niveaux recommandés par le Comité. La faiblesse du financement entraîne une diminution de la qualité et des résultats de la recherche en raison de la détérioration des conditions de travail, qui nuit également au rendement, à la santé et à la santé mentale des employés.

Le Canada verse seulement 54 % du financement recommandé par le Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale.



<sup>55</sup> OCDE, Dépenses intérieures brutes de R-D (indicateur), 2020. [data.oecd.org/fr/rd/depenses-interieures-brutes-de-r-d.htm](https://data.oecd.org/fr/rd/depenses-interieures-brutes-de-r-d.htm).

<sup>56</sup> Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale, *Investir dans l'avenir du Canada : consolider les bases de la recherche au pays*, avril 2017. [www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience\\_avril2017-rv.pdf/\\$file/ExamenDuSoutienScience\\_avril2017-rv.pdf](http://www.sciencereview.ca/eic/site/059.nsf/vwapj/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf/$file/ExamenDuSoutienScience_avril2017-rv.pdf).

La pandémie, tout en déclenchant un effort de recherche colossal dans le domaine des virus, des vaccins et de la santé publique, a bloqué ou retardé les travaux dans d'autres domaines. Le soutien à la recherche fondamentale sera essentiel pour rebâtir notre infrastructure sociale, faire croître notre économie et s'assurer que le Canada forme et conserve ses talents en recherche. Forts de cet appui, les chercheurs de calibre mondial du Canada contribueront à résoudre des problèmes émergents, notamment en atténuant les impacts des changements climatiques et en bâtissant un pays stable et durable.

## **Le manque de soutien aux étudiants autochtones et à l'éducation postsecondaire des Autochtones**

Entre 1996 et 2016, la croissance du financement de l'éducation des Premières Nations et des Inuits fourni par l'entremise du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) était officiellement plafonnée à 2 % par année, même si l'inflation et l'augmentation de la population dépassaient les 2 % chaque année. Mais même depuis 2016, le soutien du fédéral du PAENP n'a pas reflété la croissance réelle de l'inflation et de la population.

Résultat, le nombre d'étudiants bénéficiant de l'aide du PAENP en 2016 était presque le même qu'en 1996, malgré le fait que les jeunes autochtones représentent le segment de la population dont la croissance est la plus rapide et qu'un plus grand nombre d'étudiants autochtones obtiennent un diplôme d'études secondaires.

De plus, l'aide financière accordée à plusieurs étudiants est insuffisante pour l'obtention d'un diplôme ou d'un grade. Cette lacune a forcé certains étudiants autochtones qui font des études postsecondaires à fréquenter un collège plutôt que l'université, parce que les frais y sont moins élevés. Le choix entre l'université ou le collège ne devrait pas être dicté par de faibles niveaux de financement. Selon l'Assemblée des Premières Nations (APN), plus de la moitié des étudiants financés par le PAENP fréquentent un collège ou suivent une formation professionnelle. Les étudiants autochtones de niveau postsecondaires sont également plus susceptibles d'être plus âgés et d'avoir des personnes à charge que la moyenne des étudiants canadiens.

L'Assemblée des Premières Nations estime que seulement 21 % des étudiants des Premières Nations admissibles reçoivent de l'aide financière pour faire des études postsecondaires<sup>57</sup>.



<sup>57</sup> Assemblée des Premières Nations, *Éducation postsecondaire des Premières Nations — Fiche d'information*, 2018. [www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/PSE\\_Fact\\_Sheet\\_FRE.pdf](http://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/PSE_Fact_Sheet_FRE.pdf).



L'écart de scolarisation postsecondaire et le fait que les Autochtones sont plus susceptibles de fréquenter le collège que l'université ont contribué à créer un fossé en matière d'emploi et de rémunération entre les étudiants autochtones et non autochtones. L'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) note que l'augmentation des revenus résultant de l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires est encore plus élevée pour les diplômés inuits que pour les étudiants non autochtones.

L'APN calcule qu'il devra s'ajouter plus de 78 000 diplômés des Premières Nations pour combler l'écart au chapitre des études postsecondaires entre les étudiants des Premières Nations et les étudiants non autochtones. Elle demande un investissement annuel de 427,3 millions de dollars et un financement transitoire de 124,5 millions de dollars pour combler cet écart<sup>58</sup>.

Selon l'ITK, il faudrait 18 200 diplômés inuits supplémentaires pour combler l'écart entre les étudiants inuits et les étudiants non autochtones. L'organisation a proposé un plan pour doubler le nombre de diplômés inuits d'ici dix ans, avec l'injection de 416 millions de dollars au cours de cette période. Elle a également souligné qu'il faut un meilleur soutien de l'enseignement primaire et secondaire pour mieux préparer les élèves inuits aux études postsecondaires<sup>59</sup>.

L'écart de scolarisation postsecondaire et le fait que les Autochtones sont plus susceptibles de fréquenter le collège que l'université ont contribué à créer un fossé en matière d'emploi et de rémunération entre les étudiants autochtones et non autochtones.

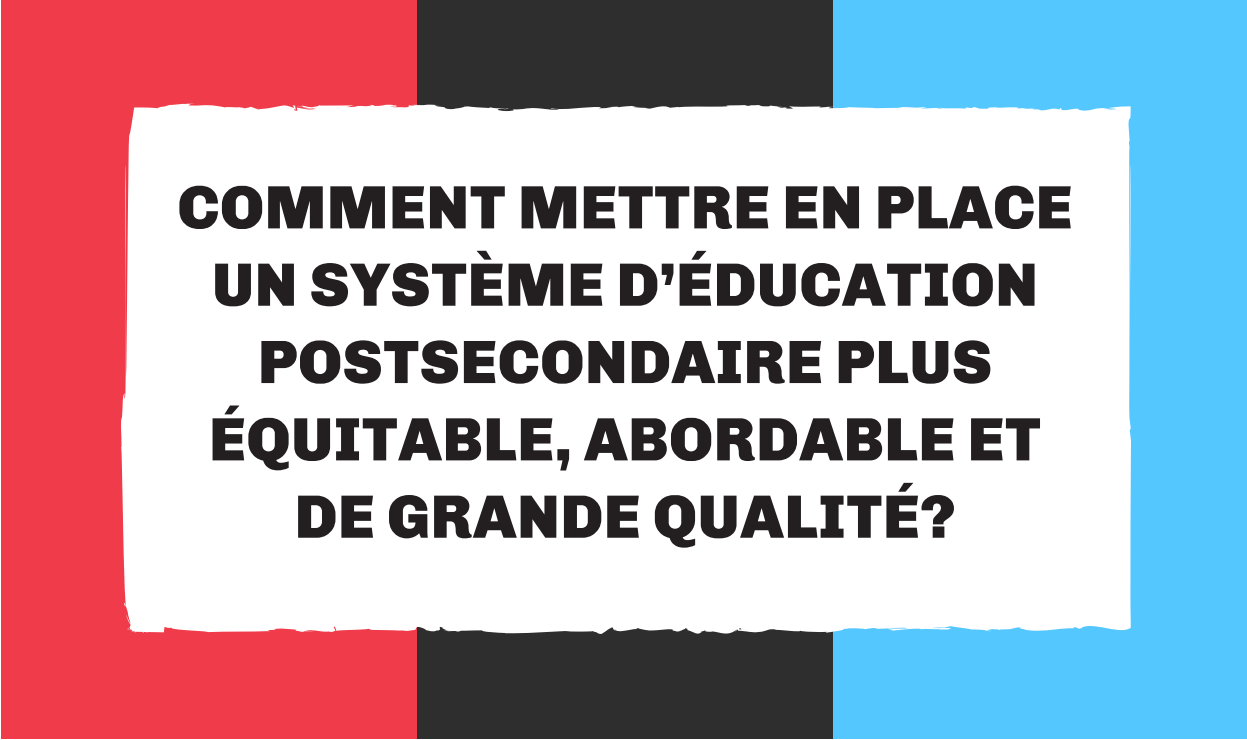
Enfin, de nombreux obstacles systémiques rendent plus difficiles l'accès aux études postsecondaires et l'achèvement de celles-ci pour les étudiants autochtones. Les séquelles des pensionnats indiens ont attisé une méfiance profonde envers les établissements d'enseignement non autochtones. La méconnaissance de l'histoire, de la culture et du savoir traditionnel des Autochtones par le corps enseignant, le personnel et les autres étudiants fait des campus et salles de classe des établissements postsecondaires des lieux peu accueillants pour les étudiants autochtones. Le manque de moyens de transport abordables et d'options de garde d'enfants peut également empêcher les étudiants de poursuivre leurs études.

<sup>58</sup> Assemblée des Premières Nations, *Proposition de politique : éducation postsecondaire des Premières Nations*, 4 décembre 2018. [www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/01/18-12-04-First-Nations-Post-Secondary-Education-Policy-Proposal-V8-FINAL-FR.pdf](http://www.afn.ca/wp-content/uploads/2019/01/18-12-04-First-Nations-Post-Secondary-Education-Policy-Proposal-V8-FINAL-FR.pdf).

<sup>59</sup> Inuit Tapiriit Kanatami. *Stratégie d'éducation postsecondaire inuite : augmenter le taux de diplomation*, juin 2020. [https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2020/06/ipse-strategy\\_draft\\_french.pdf](https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2020/06/ipse-strategy_draft_french.pdf).

L'élimination des droits de scolarité et des frais au niveau postsecondaire serait un important pas en avant pour favoriser l'accès. Cela permettrait au financement du PAENP de couvrir les frais de subsistance et les services de soutien et de rendre les études postsecondaires réellement accessibles aux étudiants autochtones.

Le gouvernement fédéral doit également s'engager à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis pour s'assurer que l'éducation des Autochtones est contrôlée par les Autochtones.



# **COMMENT METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE PLUS ÉQUITABLE, ABORDABLE ET DE GRANDE QUALITÉ?**

Pour atteindre l'objectif de l'éducation pour toutes et tous, nous avons besoin que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent en partenariat pour bâtir, renforcer et maintenir un système d'éducation postsecondaire public de grande qualité et accessible.

Bien que l'éducation soit du ressort des provinces et des territoires, comme les soins de santé, le logement ou la garde d'enfants, l'éducation postsecondaire revêt une importance sociale, culturelle, économique et politique pour le Canada et est appuyée par un éventail de mécanismes fédéraux. Par conséquent, le gouvernement fédéral joue un rôle clé dans le succès de notre système d'éducation postsecondaire. Les Canadiens ont besoin d'un partenaire fédéral plus fort dans le domaine de l'éducation postsecondaire et de la recherche. Le gouvernement fédéral doit travailler avec les provinces, les territoires, les universités, les collèges et les écoles polytechniques pour assurer la grande qualité, l'accessibilité et l'abordabilité de l'éducation supérieure au Canada.

## Recommandations au fédéral

Pour être un partenaire fédéral solide et garantir un système d'éducation postsecondaire de grande qualité, accessible et abordable partout au pays, le gouvernement fédéral doit :

- travailler avec les provinces et territoires à l'élaboration d'une vision commune pour un système d'éducation postsecondaire renouvelé et s'engager à mettre en place un plan axé sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, pour toutes et tous;
- articuler le plan destiné à renforcer l'éducation postsecondaire autour de priorités communes, soit l'amélioration de l'abordabilité et de l'accessibilité en réduisant les droits de scolarité en vue de les éliminer, et l'amélioration de la qualité en misant sur un travail décent, un financement public adéquat et la réglementation;
- comme premier pas vers l'abordabilité, éliminer de façon permanente l'intérêt sur les dettes d'études associées à un prêt fédéral, passer à un modèle de financement moitié-moitié pour les bourses et les prêts et remplacer le Programme canadien pour l'épargne-études et le crédit d'impôt pour frais de scolarité par un financement direct des bourses d'études;
- pour soutenir et encourager le travail décent, adopter une définition pancanadienne de la précarité, soutenir et financer Statistique Canada pour qu'elle collecte et analyse les données sur le travail précaire, et élaborer une stratégie de renouvellement de la main-d'œuvre qui limite le recours du secteur à des emplois contractuels précaires, à la sous-traitance et à la privatisation;
- limiter l'influence du secteur privé dans le milieu de l'éducation en offrant un financement public adéquat et en instaurant des exigences de transparence et de divulgation publique des dons et des contrats avec des entreprises afin de protéger la liberté universitaire;
- augmenter le financement fédéral direct pour l'éducation postsecondaire par un transfert aux provinces d'au moins 3 milliards de dollars, s'assurer que le financement suit la courbe de l'inflation et des inscriptions, et l'assujettir à des exigences de reddition de comptes et de transparence;
- augmenter d'un moins 650 millions de dollars par année le financement de l'éducation postsecondaire des Autochtones pour éliminer l'écart de scolarisation postsecondaire entre les étudiants autochtones et non autochtones, et investir dans le développement et l'expansion de systèmes et de modèles d'éducation postsecondaires autochtones adaptés aux réalités culturelles;

- pour empêcher l'exploitation des étudiants étrangers, mieux réglementer leur recrutement et leurs droits de scolarité et assurer un financement public adéquat;
- Accroître la capacité de recherche du Canada en augmentant le financement de la recherche et les bourses d'études supérieures, adopter et mettre en œuvre l'ensemble des recommandations du Comité consultatif sur l'examen du soutien fédéral à la science fondamentale et enchâsser le poste de conseiller scientifique en chef dans la loi;
- augmenter le soutien à la collecte de données vitales sur le secteur postsecondaire par Statistique Canada, notamment en instaurant des normes nationales sur la collecte et la fourniture de données dans des domaines comme l'accès, l'abordabilité, la qualité, l'équité, la santé mentale, l'emploi et les conditions de travail du corps professoral, du personnel, des chercheurs et des travailleurs étudiants;
- favoriser l'équité en emploi en renforçant la Loi sur l'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux; et
- créer une division ou un secrétariat responsable de l'éducation postsecondaire au sein du gouvernement fédéral pour faciliter la collaboration avec les provinces et territoires, les peuples et gouvernements autochtones, et les experts et parties prenantes, ainsi que pour coordonner des initiatives axées sur la recherche et la science, l'aide aux étudiants, les données et l'innovation.

## **Recommandations aux provinces et territoires**

Pour bâtir un système d'éducation postsecondaire financé par l'État solide, dynamique et de grande qualité, les gouvernements provinciaux doivent :

- travailler avec le gouvernement fédéral à l'élaboration d'une vision commune pour un système d'éducation postsecondaire renouvelé et s'engager à mettre en place un plan axé sur l'éducation et l'apprentissage tout au long de la vie, pour toutes et tous;
- s'engager à assurer un financement institutionnel stable et à long terme qui suit la courbe des inscriptions et de l'inflation;
- collaborer avec le gouvernement fédéral à la réduction des droits de scolarité en vue de les éliminer;
- comme premier pas vers une meilleure abordabilité et vers l'élimination des droits de scolarité, passer à un modèle de financement moitié-moitié (ou mieux) pour les bourses et prêts étudiants ;

- soutenir et encourager le travail décent et réduire le recours à la sous-traitance et aux emplois contractuels précaires, notamment par l'adoption de lois sur l'emploi équitable exigeant une rémunération égale pour un travail égal, par une réglementation plus stricte des contrats de courte durée, et par l'obligation de maintenir les salaires, les avantages sociaux et l'ancienneté en cas de transfert à un nouvel employeur;
- respecter le droit à la négociation collective et le droit de grève protégés par la Charte en adoptant une loi facilitant la syndicalisation des travailleurs du secteur postsecondaire, et garantir des conditions de travail équitables et la sécurité d'emploi, interdisant le gel des salaires et le plafonnement des hausses salariales annuelles, deux pratiques qui contournent la négociation collective pour les personnes déjà syndiquées;
- limiter l'influence du secteur privé sur les enjeux universitaires et la recherche grâce à un financement public adéquat et la réglementation, y compris l'imposition d'exigences de transparence et de divulgation publique des dons et des contrats avec des entreprises;
- favoriser une gouvernance ouverte et transparente qui représente la diversité du corps professoral, de la population étudiante et du personnel, de sorte que les décisions ayant une incidence sur la communauté universitaire ou collégiale soient prises par les membres de cette communauté; et
- mettre en place, là où il n'en existe pas actuellement, des structures bicamérales dans les établissements afin que les décisions de nature universitaire soient prises par des universitaires.